

# Bulletin municipal d'ARETTE



La commémoration des 50 ans du séisme, une semaine émouvante qui fera date

Janvier 2018 - Bulletin n° 17

### Sommaire

Eait	orial	3
Les	différentes séances du Conseil Municipal	
	Séance du 24 février 2017	
	Séance du 31 mars 2017	
	Séance du 19 mai 2017	8
	Séance du 23 juin 2017	9
	Séance du 30 juin 2017	9
	Séance du 25 Août 2017	10
	Séance du 3 novembre 2017	
	Séance du 22 décembre 2017	18
Le S	Syndicat Mixte de la Pierre St Martin	14
La v	vie communale	
	La sculpture du clocher futur point de départ d'un parcours d'interprétation	
	Bilan des Conférences 2017 et des autres rendez-vous culturels	
	Des travanx de voirie conséquents	
	Encore une Belle cérémonie du 11 novembre	
	Retour sur la commémoration des 50 ans du séisme	18
	Succès du séjour « cariâne évasion »	
	Le label « flocon vert » attribné a notre station	21
	Arette « Station Verte »	22
	Les services de « l'ean et de l'assainissement »	23
	Commémoration des 20 ans du décès de Nelson PaillonPaillon des 20 ans du décès de Nelson Paillon de la commémoration des 20 ans du décès de Nelson Paillon de la commémoration des 20 ans du décès de Nelson Paillon de la commémoration des 20 ans du décès de Nelson Paillon de la commémoration des 20 ans du décès de Nelson Paillon de la commémoration des 20 ans du décès de Nelson Paillon de la commémoration des 20 ans du décès de Nelson Paillon de la commémoration de la commémora	24
	Une fresgne imposante dans la conr de la Maison du Barétons	25
	Construction d'un réseau de chaleur au bois	26
	Un pen d'histoire(s)	26
	Les travanx des prochains mois	22
La v	vie associative	
	Patrimoine	30
	A S Barétonnaise Pelote Basque	30
	Génération Mouvement	31
	Arette Pas de Lire	
	Dojo Oloronnais –Section d'Arette	
	Association Barétons SLA	
	ADMR du Barétous	32 <i>5</i>
	Entente Aramits-Asasp Rugby	
	Anciens combattants	36
	Activité Conture	36
	Barétons Solidarité	
	AS Barétons ski saison 2017	
	Moto Club d'Arette	
	La Pierre Handis Pyrénées	

#### **Editorial**

Chères lectrices, chers lecteurs,

Quel regard portons-nous sur nos vallées ? Sommes-nous les témoins passifs d'un territoire qui se vide ou voulons nous être les acteurs d'un dessein commun et d'un espoir partagé ? Telles sont les questions auxquelles a tenté de répondre Pantxika Maïta dans le très beau documentaire « Ta qué canté éra mountanha » projeté ce 23 décembre à Arette.

La présence, ce soir là, de 175 personnes dans la salle Barétous-Roncal est une première réponse des plus encourageantes. Elle démontre que l'indifférence et le renoncement n'ont pas encore gagné notre commune. Mieux, la présence de nombreux jeunes lors de ce rassemblement est un signe fort pour peu que nous sachions répondre à leurs attentes.

Car, nous le savons tous, entre la diffusion d'un film qui met en lumière l'attachement passionnel de nos agriculteurs à façonner nos magnifiques paysages et la réalité du quotidien de leur profession, il y a un pas que peu oseront franchir. Ainsi en vingt ans, le nombre d'exploitations d'Arette est passé de 80 à 40.

Le recensement qui va se dérouler, à partir du 18 janvier jusqu'au 17 février prochain, nous dira si malgré cela la population de notre commune reste au dessus de la barre symbolique des 1000 habitants. Pour la première fois, vous avez la possibilité d'y participer en répondant sur internet. Quelque soit le mode choisi, le plus important c'est que pas un seul Arettois ne soit oublié car les conséquences financières de cette opération ne sont pas neutres. Je compte sur vous pour ce faire et vous remercie de réserver le meilleur accueil à nos trois agents recenseurs : Jean-Bernard Caubet pour le village, Maguite Miramon pour les hameaux et Christel Jouannel pour la Pierre St Martin.

Comme vous le lirez, un peu plus loin, si votre municipalité est aussi soucieuse du devenir de son agriculture c'est que nous savons tout ce que nous lui devons en particulier pour l'entretien de notre environnement naturel. En 2017, celui de la Pierre St Martin, premier site fromager des Pyrénées, s'est vu reconnaître comme remarquable en recevant le **label «Flocon vert ».** Après l'attribution de « station verte » pour l'ensemble de la commune en 2016, cela nous oblige à être encore un peu plus exemplaires en matière de tri de nos déchets. C'est pourquoi, nous vous remercions de lire attentivement le prospectus inséré dans ce bulletin et vous rappelons que des sacs jaunes sont à votre disposition gratuitement à la mairie.

Toujours en matière d'environnement, je vous recommande de lire aussi l'article, consacré aux services de l'eau et de l'assainissement, qui indique clairement les efforts que nous aurons à fournir, dans les prochaines années, en matière de renouvellement des réseaux et donc en matière de prix. Ces lourds travaux vont être priorisés en 2018 malgré un contexte budgétaire de plus en plus difficile puisqu'entre 2013 et 2017 les dotations de l'Etat sont passées de 502 619 € à 407 517 €. Cette baisse de 19 % nous oblige désormais à des choix douloureux quand vos attentes sont toujours aussi fortes. En plus des restrictions budgétaires, nous avons aussi à supporter de nouvelles dépenses dont la mise en accessibilité des bâtiments publics est, par exemple, des plus nécessaires. C'est pourquoi, aux côtés des associations la Pierre Handis-Pyrénées et Han'vol, c'est avec enthousiasme que nous avons accueilli, cet été, le séjour « cariâne évasion » porteur, nous le croyons, de belles perspectives pour l'avenir de notre commune.

A propos d'avenir, chacun connaît le proverbe « Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient ». A en juger par le succès des nombreux événements mémoriels organisés en 2017 Arette n'ignore rien de son passé. A cet égard, le temps fort de cet été fut indiscutablement la **commémoration des 50 ans du séisme**. La sculpture en séquoia de la place de l'église témoignera durablement de cet événement et que dire de ceux, acteurs ou spectateurs, qui y ont participé ?

Qu'ils garderont, sans doute longtemps, en mémoire les images d'une semaine de partage exceptionnelle mêlant à la fois la population locale et les touristes mais aussi toutes les générations.

Oui au sortir de cette commémoration nous pouvons être rassurés, notre commune ne souffre d'aucune amnésie.

Il lui reste désormais à poursuivre sans relâche l'écriture de son futur pour « que chante nos montagnes » comme le suggère le documentaire évoqué en introduction. C'est ce que l'équipe qui m'entoure fait au quotidien.

Des secrétaires de mairie, en passant par les employés communaux ou les conseillers municipaux chacun à sa place apporte ce qu'il a de meilleur pour servir l'intérêt collectif. Je veux ici sincèrement les en remercier.

A eux et à vous tous je souhaite une très bonne année 2018 ainsi qu'une bonne lecture.

Pierre Casabonne -Maire d'Arette-



### Séance du 24 février 2017

Les membres du Conseil Municipal souhaitant léguer à leurs enfants et petits enfants un territoire préservé, ont décidé à l'occasion de cette séance de s'engager dans une démarche de développement durable à partir de la charte de bonne conduite suivante afin que l'exemplarité de la commune soit une réalité :

#### En matière de tri systématique dans les bâtiments communaux

- dans les éco-gestes au bureau
- dans la mise en place du compostage des déchets organiques issus des espaces verts et de la cantine scolaire
- dans la mise en œuvre d'un plan global de réduction de la consommation d'eau et d'énergie de l'ensemble des bâtiments publics

#### En matière de patrimoine naturel et de biodiversité

- dans l'application d'un plan écophyto pour l'entretien des espaces publics
- dans la mise en œuvre d'un plan de gestion différencié des espaces verts
- dans l'entretien, le développement et la valorisation des sentiers de randonnées et autres circuits nature ou patrimoniaux
- dans la réalisation d'un inventaire des zones naturelles sensibles à préserver

#### En matière de patrimoine immatériel

- dans la mise en place d'une signalétique bilingue (français/béarnais-occitan)
- dans le recensement des noms de lieux et de maisons recueillis auprès des anciens.
- dans le développement d'une pratique musicale et de la danse au sein de l'école de musique de la vallée.
- dans l'accueil de groupes musicaux d'expression occitane lors des moments festifs organisés sur la commune

#### En matière de transports alternatifs à la voiture

- en encourageant les déplacements à vélo dans le village
- en favorisant les déplacements pédestres (création de trottoirs lors des aménagements urbains futurs)
- en développant les solutions de covoiturage et le ski bus permettant de relier plus facilement la station à Oloron/Arette via la navette existante

#### En matière d'urbanisme et d'énergie

- en informant les Arettois sur les démarches existantes permettant d'améliorer la performance énergétique de leur logement
- en réduisant la consommation liée à l'éclairage public tant en station que dans le village

#### En matière d'eau et de déchets

- en accompagnant les Arettois vers une meilleure gestion de leurs déchets et en les informant régulièrement sur le tri sélectif
- en favorisant le broyage des résidus d'élagage avec la mise en service de la plateforme Eco'Bois combustible du Barétous
- en entretenant régulièrement les cours d'eau de la commune

## En matière d'éducation à l'environnement tant à l'école primaire, qu'au collège, qu'au centre de loisirs ou au centre Honoré Baradat (PEP)

- en nettoyant régulièrement les espaces publics en collaboration avec la population
- en participant chaque année à la semaine du développement durable et en organisant une fête de la nature ou de l'écotourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime vote cette charte et décide de la faire connaître par affichage dans les lieux publics de la commune ainsi que sur le site internet municipal pour qu'elle soit partagée par le plus grand nombre d'Arettois.

Enfin Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner les comptes administratifs de l'année 2016 qui sont conformes aux comptes de gestion approuvés par le trésorier général et qui sont les suivants :

Eau et assainissement	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	107 267 €	182 522 €
Recettes	87 699 €	224 370 €
Résultats	-19 568 €	41 848 €

Résultat global : +22 280 €

Gestion pastorale	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	143 354 €	16 811 €
Recettes	37 126 €	86 062 €
Résultats	-106 228 €	69 251 €

**Résultat global : -36** 977€

Budget général	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	546 704 €	1 448 688 €
Recettes	255 972 €	2 095 140 €
Résultats	-290 732 €	646 452 €

**Résultat global : +** 355 720 €

### Séance du 31 mars 2017

L'essentiel de la séance a été consacré, comme chaque année à pareille époque, au vote de l'ensemble des divers budgets.

Pour ce qui concerne le budget Eau et Assainissement qui, rappelons le, devra être à l'équilibre (sans subvention du budget général) lors de la prise de compétence par la communauté des communes du pays d'Oloron et des vallées du Haut Béarn, il a été décidé pour se rapprocher de cet équilibre budgétaire d'adopter la tarification suivante à compter du 1er janvier 2017.

Eau potable	Ancien tarif	Nouveau tarif 2017
Abonnement annuel	43 €	48 €
Prix du m3 d'eau consommé :	0.85 €	0.90 €
de 1 à 300m3	0.77 €	0.82 €
de 301 à 400m3	0.70 €	0.75 €
de 400 à 1000m3a	0.42 €	0.47 €
au delà de 1000m3		
Assainissement	Ancien tarif	Nouveau tarif 2017
Forfait abonnement	45 €	50 €
Consommation	0.55 €/m3	0.60 €/m3

Malgré cette augmentation le budget général 2017 versera cette année encore 10 000€ à ce budget pour lui permettre d'être en équilibre.

Les budgets suivants ont ensuite été votés à l'unanimité en voici la synthèse :

	Investissement	Fonctionnement	
Eau et assainissement	151 099 €	294 654 €	
dont eau	85 761 €	205 798 €	
dont assainissement	65 338 €	88 856 €	
Gestion Pastorale	119 228 €	58 751 €	
C.C.A.S.		12 408 €	
Lotissement Lagrave		94 029 €	
Pôle commerce	67 861 €	100 476 €	
Budget général	1 049 037 €	1 949 769 €	
Synthèse commune	1 319 365 €	2 407 360 €	

Après que Monsieur le Maire ait expliqué que par délibération en date du 16 mars 2017, le conseil communautaire du pays d'Oloron et des vallées du Haut Béarn a décidé d'appliquer la solution de l'ajustement des taux communaux en fonction de sa propre pression fiscale, il convient de voter le montant de l'attribution de compensation 2017 pour une neutralisation qui ne désavantage ni les ménages, ni les communes.

Pour ce faire, à partir du calcul des taux moyens pondérés de la Taxe d'Habitation (9.85%) de la Taxe Foncière Bâti (1.50%) de la Taxe Foncière non Bâti (6.67%) il a été convenu de maintenir les mêmes taux de fiscalité cumulés sur les ménages. L'ambition de cette décision étant qu'au bout du compte le taux global d'imposition 2017 (commune+EPCI) pour chaque taxe reste rigoureusement identique à celui pratiqué en 2016. Pour Arette cela se traduit pour 2017 par les taux suivants 10.18% pour la Taxe d'Habitation, 5.22% pour la taxe foncière bâti, 19.12% pour la taxe foncière non bâti. Après le vote de ces taux il s'avère que le déficit du produit fiscal de la commune sera de 191 216€. Pour le compenser le conseil municipal demande et vote le versement de cette somme par la communauté des communes du Pays d'Oloron et des vallées du Haut Béarn au titre de l'attribution de compensation.

Monsieur le Maire rappelle enfin que la commune a étudié en 2009, la réalisation d'un réseau de chaleur bois qui n'a pas eu de suite à cause d'une rentabilité thermique trop faible.

Le conseil départemental ayant le projet de construire, dans les mois qui viennent, un nouveau collège, implanté à proximité de l'école primaire, il y voit une opportunité pour relancer cette réflexion.

Ce d'autant plus qu'une unité de production de plaquettes est en cours de construction sur la commune permettant ainsi d'envisager le coût de cette matière à un prix réellement compétitif (75€HT/tonne). Il propose de lancer une consultation pour une étude de faisabilité technique et économique dans l'optique de réaliser un réseau de chaleur bois énergie sur la commune d'Arette.

Cette étude aura pour objectifs de :

- Vérifier la faisabilité technique et économique du projet d'implantation d'une chaufferie automatique à bois près de l'actuel centre de secours.
- Proposer des solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre ce site.
- Comparer la solution bois et autres possibilités en termes d'investissement et d'exploitation
- Rechercher des solutions visant à assurer la pérennité de l'approvisionnement et cherchant à favoriser l'utilisation de la plaquette forestière ainsi qu'en approvisionnement local de qualité
- Proposer des solutions pour le financement de l'opération et son montage administratif et juridique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide du lancement de cette étude estimée à 6000€ HT et charge le maire des démarches auprès de l'ADEME et du Conseil Régional pour obtenir 50% (3000€) de subventions pour mener à bien cette opération.

#### Séance du 19 mai 2017

La séance a débuté par une présentation du premier adjoint du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement du village et des écarts. Ce rapport met en évidence une amélioration du rendement des différents réseaux comme le démontre le tableau ci après.

Secteur	Nbre d'abonnés en 2010	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Auriste	45	48,2%	65.5%	53.9%	58%	53.6%	79.4%	75.5%	72.4%	67.1%
Bourdet	155	57.6%	66%	61.5%	71.8%	69.4%	64.9%	60.7%	59.5%	64.6%
Col de Lie	18	100%	63.8%	100%	100%	100%	100%	100%	97.9%	100%
Orbe	510	44.2%	54.6%	45.1%	70.3%	83.2%	83.5%	86.6%	71%	91.7%
Total	728	48.1%	58.9%	50.4%	70.3%	76.3%	76.4%	75.7%	67.2%	79.7%

Ce tableau indique aussi les efforts qui restent à poursuivre. C'est pourquoi le programme de recherches de fuites doit être poursuivi avec constance. De très nombreuses interventions sur le secteur d'Orbe confirment la nécessité de prévoir et de mettre en place un programme de renouvellement pour l'ensemble de ce réseau. Au terme du programme d'investissement pluriannuel terminé en 2012, un nouveau diagnostic a été engagé en 2015. A la demande du Conseil Départemental, son étude est abordée dans le cadre d'une approche intercommunale à l'échelle de la vallée de Barétous. Cette démarche est en cours et devrait se terminer en 2017. Actuellement pour assurer au mieux la continuité du service, une astreinte 24h/24 7j/7 est en place en dehors des créneaux horaires habituels. En 2016, les agents ont réalisé plus de 11 interventions durant la durée de celle-ci. Les éléments du prix de l'eau pour Arette ont été définis lors du conseil municipal du 31 mars 2017. Rappelons ici que la tarification est révisée tous les ans suivant l'évolution des dépenses d'exploitation et que le budget AEP/Assainissement est un budget annexe (voir compte rendu séance du 31 mars 2017). Pour ce qui concerne le réseau d'assainissement, le bourg d'Arette est desservi par un réseau de collecte mis en place dans les années 60. En 2016, ce réseau d'une longueur de 65 kms dessert 463 abonnés qui représentent une consommation d'eau de 48 184 m3 facturés soit environ 780 équivalents-habitants. En 2016, deux contrôles simplifiés de la station d'épuration ont eu lieu. Ces contrôles ont montré un effluent de très bonne qualité en sortie. Pour information, la commune a reçu en 2016, une prime de 10 316 € versée par l'Agence de l'eau au regard des performances d'épuration atteintes. En plus des abonnés au réseau collectif, la commune d'Arette comptait en 2016, 178 abonnés en assainissement autonome dans les écarts sous forme d'un forfait annuel de 15 € prélevé sur la facture d'eau pour le compte de la communauté des communes. Après avoir entendu toutes ces explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime approuve le rapport annuel 2016 des services de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que les personnels peuvent demander, sous certaines conditions, à exercer leurs fonctions à temps partielles. C'est justement ce que vient de faire un agent des services techniques. Le temps partiel peut être de droit lorsqu'il est demandé pour des motifs familiaux (élever un enfant, donner des soins à un proche) ou bien il peut être accordé sur autorisation et sous réserves des nécessités de service (pour créer ou reprendre une entreprise par exemple). Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les catégories d'agents bénéficiaires, sur la durée de l'autorisation, sur les délais de présentation des demandes de temps partiel et sur les conditions de réintégration. Le projet de règlement du temps partiel doit être soumis pour avis au Comité Technique Paritaire Départemental.

Le Conseil Municipal adopte les modalités telles que proposées à savoir que l'autorisation de temps partiel sera accordée par périodes de 6 mois. Cette autorisation pourra être renouvelée par reconduction tacite pour une durée égale tant que les conditions d'exercice du temps partiel ne sont pas modifiées.

Les demandes écrites des agents intéressés devront comporter la période, la qualité de temps partiel et l'organisation du travail souhaitées sous réserve qu'elles soient compatibles avec les modalités retenues par les élus. Le conseil Municipal précise que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er juin 2017.

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) est envisagé sur les parcelles 396, 397 et 398 de la commune depuis 2010. Le règlement de l'actuel Plan Local d'Urbanisme voté en juin 2009 ne permet pas la réalisation de ce projet. Par conséquent la commune souhaite faire évoluer son PLU. Cependant depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des vallées du Haut Béarn est compétente pour tout ce qui concerne l'urbanisme. C'est pourquoi, afin de pouvoir faire évoluer le PLU communal, la commune doit saisir la Communauté de Communes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander à la CCPOVHB d'adapter son PLU afin de permettre la réalisation d'une ISDI et la charge de conduire la procédure de Projet d'Intérêt Général qui doit le permettre.

Monsieur le Maire expose enfin au Conseil Municipal, qu'au cours de la séance du 13 avril 2017, le Conseil Communautaire du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn a décidé d'adopter la dénomination suivante : Communauté de Communes du Haut Béarn. Chaque Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce changement de dénomination dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération au Conseil. Après avoir pris connaissance de la délibération susvisée, le Conseil Municipal approuve la nouvelle dénomination et charge la Maire de faire par de cette délibération au Président de la Communauté de Communes.

### Séance du 23 juin 2017

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré un représentant de la Poste le 17 mai 2017 en compagnie d'Etienne Serna, Maire d'Aramits. Dans le cadre du Contrat de Présence Postale Territoriale 2017-2019, il a présenté un rapport concernant l'évolution de l'amplitude horaire hebdomadaire des bureaux de Poste d'Aramits.

Le présent rapport met en exergue une baisse de charge de 44% au guichet depuis la dernière modification des horaires, de même qu'une charge moyenne de 14 minutes par heure pour l'agent intervenant au guichet.

De fait, la Poste préconise une réduction des horaires d'ouverture pour le bureau de Poste d'Arette de 25 heures actuellement à 14 heures à compter du 30 octobre 2017, et de répartir les horaires d'ouverture entre les bureaux de Poste d'Arette et d'Aramits.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal :

- Refuse la modification des horaires d'ouverture telle qu'elle est préconisée par La Poste.
- Charge le Maire d'en informer la Poste.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa délibération n°6 alinéa 20 du 28 mars 2014 concernant les différentes délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, ce dernier autorise le Maire à réaliser les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum fixé à 50 000 €. Aujourd'hui, au vu des contraintes budgétaires et de la baisse des marges de manœuvres et des délais de mobilisation des dotations et subventions, il conviendrait de revoir ce montant à la hausse, afin de pouvoir souscrire à une ligne de trésorerie de 150 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime

- Charge le Maire de contacter les établissements bancaires afin d'étudier les propositions les plus avantageuses pour la Commune.
- L'autorise à signer le contrat correspondant et toute pièce relative à ce dossier.

### Séance du 30 juin 2017

Le Maire rappelle que la Commune réalise des travaux d'aménagement en traverse du village au carrefour de RD 532 et RD918. Le Département a souhaité, à cette occasion, confier à la Commune les travaux qui consistent en la réfection de la chaussée sur une partie des RD 532 et 918.

Aussi, la Commune et le Département ont décidé de constituer une co-maîtrise d'ouvrage pour cette opération, en application de l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à

ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004 qui a ouvert la possibilité de transférer la maîtrise d'ouvrage à un autre maître d'ouvrage.

Par ailleurs, la Commune et le Département ont décidé de désigner la Commune maître d'ouvrage de cette opération et de conclure à ce titre une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour définir la participation financière du Département.

Tenant compte de ces dispositions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Signale au Département que les chiffres inscrits dans la convention ne prennent pas en charge les frais de conduite des opérations.
- Autorise la Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage et toute pièce relative à ce dossier.

Le Maire expose au Conseil Municipal que le décret permettant de repasser à la semaine de quatre jours vient d'être publié. La semaine scolaire de référence reste la semaine scolaire de 24 heures d'enseignement répartis sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin, la journée d'enseignement restant de 5h30 maximum et la demi-journée de 3h30 maximum, la pause méridienne ne pouvant être inférieure à 1h30.

Le décret du 27 juin 2017 accorde une dérogation à cette règle puisqu'il permet de repasser à la semaine de 4 jours tout en conservant les principes (24h d'enseignement, 6h maximum par jour, 3h30 par demi-journée,...). Il impose de saisir le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) d'une proposition conjointe de la Commune et du Conseil d'école. C'est ensuite le DASEN qui tranche.

Le Maire sollicite le point de vue de l'ensemble du Conseil sur la mise en place de cette nouvelle organisation du temps scolaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré :

• Sollicite du DASEN, en accord avec le Conseil d'école, une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire afin de revenir à la semaine de quatre jours dès la rentrée scolaire de septembre 2017.

Le Maire expose l'état d'avancement par la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn (CCPOVHB) de l'aménagement de la zone artisanale accueillant l'atelier relais Bois Energie en cours d'achèvement. Cet atelier relais a nécessité des renforcements de réseaux et des équipements qui dépassent les seuls besoins de l'atelier relais et, de fait, auront une vocation collective pour desservir l'ensemble de la zone. Ont ainsi été nécessaires un renforcement de l'alimentation électrique, l'évacuation des eaux pluviales et de drainage, une réserve d'eau pour la défense incendie, l'extension de l'alimentation en eau, les frais de géomètre et divers imprévus. Le montant total de ces aménagements est estimé à 95 000€ HT.

Il est proposé que la CCPOVHB achète à la Commune le terrain communal résiduel, d'une surface à préciser après nouveau bornage, estimée à 2 700m2, afin qu'elle puisse commercialiser les nouveaux lots ainsi équipés.

Cette opération serait portée par la CCPOVHB sur un budget annexe dédié à cette zone. Pour contribuer à l'équilibre de ce budget, il est prévu que la commune participe aux dépense d'aménagement par le versement d'un fond de concours.

Cette participation s'élèverait à un maximum 50% du montant hors taxes des dépenses plafonné à 95 000€, soit une participation maximale de 47 500 €.

Ce montant sera affiné avec le décompte exact des dépenses réalisées pour aménager la zone artisanale.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le principe de la vente à la CCPOVHB du terrain résiduel propriété de la commune aménageable en zone artisanale, au prix de 10€ HT/m2 correspondant au prix de vente du terrain voisin, assiette de l'atelier relais Bois Energie.
- Approuve le principe du versement d'un fonds de concours aux dépenses d'aménagements de la zone artisanale, dans la limite de 50% du montant hors taxe de ces dépenses plafonné à 95 000€.
- Charge le Maire de conduire les formalités et les démarches nécessaires auprès de la Communauté de Communes.

#### Séance du 25 Août 2017

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la commémoration des 50 ans du séisme d'Arette (13 août 1967), l'Association Française du Génie Parasismique (AFPS) a fait savoir à la municipalité qu'elle était disposée à apporter son concours à la réalisation d'un topoguide comme elle le fit lors du centenaire du tremblement de terre de Lambesc.

Ce document pédagogique servirait de support à l'évocation de cet événement et serait accompagnée sur le terrain par une dizaine de photographies disposées sur des pupitres à l'endroit précis où elles furent prises au lendemain de la catastrophe. Ainsi, chacun pourra mesurer l'ampleur de la catastrophe qui reste à ce jour le dernier grand tremblement de terre métropolitain.

Le point de départ de ce parcours partira de la sculpture monumentale représentant le clocher d'ARETTE au lendemain du 13 août 1967, qui a été inaugurée lors de la commémoration de cet été. Un panneau expliquant l'origine et la réalisation de la sculpture mais aussi revenant sur l'essentiel de cette catastrophe est prévu à proximité de cette dernière. Les textes en quatre langues (Français, Espagnol, Anglais et Allemand) seront un résumé du topoguide et permettront ainsi une promenade qui pourra éventuellement être agrémentée par endroits de supports informatiques (flash-codes).

Ce projet estimé à 10 000€ HT pourrait être financé à 40% par les crédits FPRNM (Fonds de Prévention contre les Risques Naturels Majeurs) ainsi que par le programme Leader du Haut Béarn pour un montant équivalent, soit 4000€. Le plan de financement serait le suivant :

- **Dépenses :** 10 000€ HT comprenant : Topoguides + 10 panneaux pédagogiques + 1 panneau explicatif sur le séisme d'Arette et le parcours mis en place dans le village (5 mètres sur 2 mètres).
- Recettes: Fonds LEADER: 40% Fonds de Prévention des Risques Naturels majeurs: 40% et auto financement commune: 20 % 2000 €

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Décide** de lancer le projet proposé pour un montant de 10 000€ HT
- Sollicite les aides les plus élevées possibles : Fonds LEADER 40% soit 4000€, Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs : 40% soit 4000 €

Monsieur le maire expose que suite à la modification des statuts et des grilles indiciaires de la fonction publique, la référence de calcul des indemnités des élus a été modifiée. Ainsi, les élus de la Commune d'Arette sont indemnisés par l'indice terminal de la fonction publique. En 2017, l'indice majoré terminal de la fonction publique à évolué de 821(IB 1015) à 826 (IB 1022).

Compte tenu du contexte budgétaire serré, le Maire propose de ne pas appliquer l'indice maximal et de maintenir les indemnités des élus communaux à l'indice majoré 821 (IB 1015).

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal

- **Décide** de fixer les indemnités des élus de la Commune par référence à l'indice 821 (IB 1015)
- Charge le Maire d'appliquer cette décision

Monsieur le Maire rappelle ensuite au Conseil Municipal que l'appartement situé au dessus de l'école d'Arette est vacant.

Il explique que Madame Stéphanie Sellier et sa famille souhaitent l'occuper à partir du 26 août 2017. Cela permettrait l'inscription supplémentaire de 3 élèves à l'école primaire et celle d'un élève au collège sans compter quelques recettes supplémentaires pour la commune.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- **Décide** la location à Madame Sellier de l'appartement situé 29 avenue Marcel Loubens, au dessus de l'école, à Arette, à compter du 26 août 2017.
- Fixe le montant mensuel du logement à 600€
- **Précise** que ce loyer est payable mensuellement à terme échu
- Autorise Le Maire à signer le contrat à intervenir avec Madame Sellier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service de restauration scolaire est délégué aux PEP 64, Base Aventure d'Arette, par convention pour la période 2017/2019.

Pour les collégiens, en application des conventions Département/Commune et Commune/PEP 64 et du règlement de la cantine pour les collégiens, le Département participe à hauteur de 3.25€ par repas.

Pour les élèves de l'école communale, en application de la convention Commune/PEP 64 et du règlement de la cantine pour les élèves de l'école, c'est la Commune qui participe à la prise en charge du coût du repas à hauteur de 3.25€ par repas.

Cela correspond au tarif préférentiel de 3.05 € par repas. Pour les élèves de l'école qui déjeunent occasionnellement à la cantine, le prix du repas est de 3.40 €.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de voter ces tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2017/2018

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Fixe** les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2017/2018 comme suit :
- pour les élèves du collège ou de l'école communale qui déjeunent tous les jours à la cantine : 3.05€ par repas
- pour les repas pris occasionnellement par les élèves de l'école communale : 3.40€ par repas
- pour les enseignants : 4.40€ par repas

#### Séance du 3 novembre 2017

Monsieur le Maire indique que l'EPSA propose le forfait ski 2017/2018 pour les enfants de la commune âgés de 5 à 18 ans au tarif de 230 € comme l'an passé. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation communale à accorder aux familles. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre en charge 80 € sur les forfaits ski saison délivrés aux enfants de la commune sur le budget CCAS.

Monsieur le Maire rappelle ensuite, qu'en application de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts, la Communauté de Communes du Haut Béarn a institué à l'unanimité par délibération en date du 31 janvier 2017, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges des communes vers les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Cette commission doit se réunir lors de chaque nouveau transfert de charges. Il souligne l'importance de cette évaluation, tant pour la commune que pour la communauté de communes, dans la mesure où le montant de ces charges est ensuite pris en compte dans le calcul de la dotation de compensation versée chaque année aux communes. Ainsi la commission Locale d' Evaluation de Transferts de Charges (CLECT) s'est réunie aux mois de juillet et d'octobre, et a adopté le 12 octobre 2017 les transferts financiers tels que consignés dans le procès verbal de conclusions où l'on voit que le montant des attributions compensatoires n'est nullement impacté. (Reversement de 191 216 € de la CCHB à la commune). Prenant connaissance de ce rapport, le Conseil Municipal approuve les conclusions de la CLECT telles que présentées.

Dans un tout autre domaine, la CCHB propose, conformément à l'article 134 de la loir ALUR qui met fin à la disposition des services de la DDTM pour l'instruction des actes d'application du droit des sols à partir du 1er janvier 2018, d'instruire dorénavant les certificats d'urbanisme, les permis de construire et tout autre demande d'urbanisme.

En 2016, 16 déclarations préalables, 9 permis de construire et 1 CUb ont fait pour Arette l'objet d'une instruction. Ce service gratuit jusque là, sera désormais facturé à la commune au prix de 140 € par acte pondéré. La pondération des actes sera la suivante : - certificat d'urbanisme b : 0.6 acte - déclaration préalable : 0.8 acte - permis de construire : 1 acte - permis de démolir : 1 acte - permis d'aménager : 2 actes. Il est proposé d'anticiper cette transition au 1er décembre 2017, en associant étroitement les secrétaires de mairie à ce changement.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide d'adhérer au service instructeur des autorisations d'urbanisme de la CCHB à compter de la date ci-dessus et autorise le Maire à signer tous les actes qui en découlent.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'il convient de définir et d'actualiser les tarifs des baux à ferme de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'appliquer à compter du 1er octobre 2016, le tarif national des fermages n° 4 : Montagne du Béarn, 3ème catégorie, maxima 95 € l'hectare, actualisé sur la variation de l'indice national des fermages pour la période du 1er octobre 2016 au 30 novembre 2017 qui vont faire l'objet d'une facturation imminente. Cette variation étant de - 0.42 % pour la période, cela représentera 94.61 € l'hectare. Le Conseil décide de régulariser par avenant l'ensemble des baux en cours.

Lors de sa séance du 23 juin dernier, le Conseil Municipal avait chargé le Maire de consulter les établissements bancaires afin d'étudier les conditions les plus avantageuses pour la commune pour augmenter de 110 000 € ses capacités de trésorerie. Dans un contexte de contraintes budgétaires, liées à la baisse des dotations de fonctionnement, ce montant de 110 000 € est nécessaire pour mener à bien les opérations d'investissement inscrites au budget pour préfinancer le remboursement de la TVA et dans l'attente des subventions attribuées. De la consultation réalisée, il est proposé de retenir l'offre mieux disante du Crédit Agricole qui propose un prêt court terme de 110 000 € sur une durée maximum de 24 mois, à un taux de 0.85 % avec des frais de dossier s'élevant à 330 €. De plus, le capital est mobilisable et remboursable suivant les besoins et sans frais. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir cette offre et autorise le Maire à signer ce contrat de prêt.

#### Séance du 22 décembre 2017

Le Maire expose au conseil municipal que le code des marchés publics autorise les collectivités à se regrouper pour faire effectuer des prestations par un même tiers. Dans ce cadre, il serait judicieux d'utiliser cette opportunité pour le programme voirie des années 2018, 2019 et 2020. Le groupement de commandes permet à plusieurs communes de lancer une consultation unique. Une commission composée d'un membre de chacune des communes désigne l'entreprise qui sera chargée durant les 3 ans de l'exécution de ces travaux de voirie. Celle-ci contractera un marché de travaux directement avec chaque commune sur la base de l'offre retenue. Les communes d'Ance-Féas, Aramits, Arette, Issor et Lanne en Barétous sont intéressées par ce type d'opération. La commune d'Aramits pressentie comme coordonnateur du groupement lors d'une réunion entre maires le 22 novembre 2017 a proposé de solliciter l'aide de Georges Sans (GSBTP) pour aider à la constitution du groupement et à la désignation du titulaire du marché. Une convention constitutive du groupement en définit les modalités de fonctionnement. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce groupement de commandes, autorise le Maire à signer cette convention constitutive et désigne la commune d'Aramits représentée par Etienne Serna, son maire, en qualité de coordonnateur du groupement.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande du Service Départemental des Solidarités et de l'Insertion qui intervient chaque mercredi au sein de la Maison des Services d'Arette. Compte tenu des besoins constatés, ce service se propose d'organiser, dès janvier 2018, des rendezvous faisant appel à une conseillère en économie sociale, à un agent local d'insertion voire à des éducateurs spécialisés. D'autres parts l'assistante sociale du Conseil départemental souhaiterait augmenter ses heures de présence sur ce site. Après en avoir parlé avec les autres utilisateurs de la Maison des Services que sont l'ADMR, le conciliateur de justice la banque alimentaire et la Présence Verte il a été convenu que les lundis et mardis après-midi ainsi que les jeudis et vendredis matin les locaux de cet établissement seront mis à disposition du Service Départemental des Solidarités et de l'Insertion Haut Béarn à titre gracieux. Pour ce faire il convient de signer une convention précisant au département qu'il souscrira une assurance responsabilité civile couvrant tous les dommages pouvant survenir du fait de son activité dans ces locaux. Le Conseil Municipal se félicitant de l'utilité de la Maison des Services dont l'occupation sera désormais maximale, autorise le maire à signer cette convention de mise à disposition de locaux avec le Président du département des Pyrénées Atlantiques.

Enfin Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population. Pour assurer cette mission, il propose la création de 3 emplois occasionnels à temps non-complet d'agents recenseurs conformément aux dispositions en vigueur dans la fonction publique.

- L'un pour le bourg
- L'autre pour les différents quartiers d'Arette (la Mouline, Bourdés, Lachègue, Bugala, Vic de Baigt, Ourdie, Létonne)
- L'autre pour la Pierre St-Martin

De plus il propose que Mme Annick Caubet, secrétaire de mairie assure une mission de coordination en supplément des missions qu'elle effectue quotidiennement.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et en avoir entendu le Maire dans ses explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création du 8 janvier 2018 au 17 février 2018 de 3 emplois permanents à temps non complet d'agents recenseurs.

- Fixe à 20 h le temps de travail hebdomadaire moyen pour ces emplois
- Autorise le Maire à signer les contrats de travail
- Décide que le fonctionnaire désigné pour assurer la mission de coordination de ce recensement recevra une prime exceptionnelle de 500 €.
- Précise que les emplois d'agents recenseurs seront rémunérés sur la base de l'indice du 1<sup>er</sup> échelon d'un adjoint administratif de la fonction publique territoriale soit 325 INM.
- Précise que les agents recenseurs percevront une indemnité pour frais de déplacement indemnisé suivant le barème kilométrique de remboursement aux fonctionnaires des frais de véhicules personnels, de 5 kms par jour pour le bourg, de 20 kms par jour pour les hameaux, de 50 kms par jour pour la Pierre St Martin
- Charge le maire de prévoir les crédits suffisants au budget 2018.

#### Le Syndicat Mixte de la Pierre St-Martin

Bien que disposant de moyens financiers de plus en plus limités, le Syndicat Mixte a néanmoins réalisé, durant l'année 2017, quelques opérations significatives pour l'avenir de la station. La plus spectaculaire est sans contexte l'obtention du label flocon vert qui fait de notre station la seule des Pyrénées à avoir validé les 31 critères qui attestent d'une qualité environnementale remarquable. Ce succès on le doit indiscutablement à Martine Boyé adjointe détachée à la Pierre St-Martin qui a suivi, pour ne pas dire porté, ce dossier de bout en

bout mais aussi à tous les partenaires impliqué dans cette démarche (voir article page 21). Pour témoigner de cette réussite Martine Boyé a été invitée à une table ronde lors du 33° congrès de l'Association Nationale des Elus de Montagne qui a eu lieu le 19 octobre dernier à Forcalquier. Ambassadrice convaincante, Martine Boyé a conquis, par son enthousiasme l'ensemble du public et porté haut, par la même occasion, les couleurs de notre commune. Qu'elle trouve ici l'expression des remerciements de la municipalité mais aussi de tous les amoureux de la Pierre qui savent depuis longtemps combien la richesse de notre environnement est un argument de poids pour notre station. Un autre argument très apprécié de notre clientèle



réside dans la possibilité offerte aux automobilistes de se garer au plus près des champs de neige. Cet atout a été conforté cet été par l'agrandissement et le bitumage d'une partie du parking Aïdi pris en charge par le conseil départemental mais aussi par une extension du parking dit des tennis si précieux les jours de grandes affluences. Grâce à ce type de travaux menés méthodiquement le spectre de files de voitures garées, parfois plus loin que le col de Soudet, s'éloigne progressivement. Pour autant, il reste encore beaucoup à faire et notamment une réfection complète de l'ensemble des parkings du bas de la station d'une capacité de 1300 places.

Il reste cependant des sujets de préoccupation et notamment celui du tourisme estival dont chacun aura pu noter combien il a baissé malgré l'investissement de l'EPSA jusqu'alors uniquement impliqué dans la gestion



hivernale du domaine skiable. Avec pour la 2ème année consécutive la mise en place d'une exposition sur le volcanisme, dans la maison de la Pierre, c'est la valorisation de la collection de Fanfan Le Guern qui s'est poursuivie cet été. Rappelons que ce fonds a été offert à la commune par Catherine Le Guern, veuve du scientifique qui fut durant 30 ans le compagnon de route d'Haroun Tazieff. Comme en 2016, Alain Casse et Xavier Bredèche se sont chargés de la mise en place de cette magnifique exposition visible jusqu'au terme de la saison hivernale. Toujours dans la même veine, une exposition retraçant les premiers pas de la station a

été inaugurée le samedi 2 décembre dernier. A cette occasion François Camblong a offert au Syndicat Mixte une photo grand format représentant la construction du relais premier bâtiment de la station dont la réalisation fut construite dans un temps record et dans des conditions particulièrement difficiles (28 septembre au 23 décembre 1961). Cette exposition retraçant les débuts de la station orne désormais les murs de la salle vidéothèque, pour que les visiteurs de passage n'oublient jamais combien cette période ressembla à une épopée. Ces actions patrimoniales s'adressant plus aux adultes qu'aux enfants, le Syndicat Mixte a veillé à l'accompagnement de deux projets destinés aux plus jeunes. Le premier a été l'aménagement d'un city stade permettant la pratique du basket et du mini-foot. Cette opération d'un montant de 12000 € a bénéficié d'un soutien de 3000 € de l'association des propriétaires de la station qui comme lors de la mise en place du mini-golf ou du sentier botanique ont été de précieux partenaires. La fréquentation intensive de ce lieu situé devant le Parvis, aura démontré durant tout l'été combien cet investissement était nécessaire. Avec l'arrivée des premiers flocons, la destination de cet espace a laissé place à un manège en bois venu de Val d'Isère. Ce dernier fermé et chauffé a été officiellement inauguré le dimanche 10 décembre. Il apportera une note festive au front de neige qui ne demande qu'à s'animer pour peu que la météo ait la bonne idée de confirmer un très bon début de saison.



Bulletin n°17 Janvier 2018

#### La sculpture du clocker futur point de départ d'un parcours d'interprétation

Réalisée par le sculpteur néerlandais Patrick Van Ingen, installé à Prissac à 80 kms de Limoges, la sculpture représentant notre clocher, tel qu'il était au lendemain du séisme de 1967, mérite quelques explications

tellement son histoire est belle.

Rencontré presque par hasard, durant l'été 2016, à la Pierre Saint-Martin, l'artiste sollicité par nos soins a accepté de relever le challenge de symboliser le bâtiment martyre d'Arette à partir de seulement deux photos de l'époque.

N'ayant jamais pu mettre son œuvre debout en raison de son poids (4 tonnes), Patrick Van Ingen n'a donc pas eu d'autre choix que de sculpter chacune des quatre faces presque en aveugle. On imagine aisément quelle fut son émotion lorsqu'il la découvrit debout, pour la première fois, quelques heures avant son inauguration.

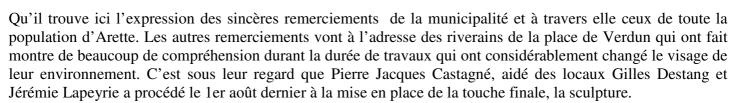


Fruit de plus de 800 heures d'un travail réalisé à la tronçonneuse, le tronc de séquoia haut de 5 mètres, est de l'avis de beaucoup une évocation réussie de notre clocher. Couleur rouille aujourd'hui, il devrait se teinter de noir dans les mois à venir avant de devenir gris, couleur pierre, qui sera sa couleur définitive. Le séquoia étant une essence imputrescible cette œuvre d'art symbolisera pour longtemps et sans entretien la commémoration des 50 ans du séisme d'Arette. Qu'il nous soit permis ici de remercier très chaleureusement le sculpteur qui n'a facturé à la commune que la valeur du bois (2500 €) faisant ainsi cadeau de l'intégralité de son labeur à notre



Remercions également Georges Da Silva qui a eu la gentillesse d'aller chercher cet imposant objet d'art dans le Limousin durant ses congés et qui plus est à titre gracieux. Un aller retour express Arette/Prissac représentant 1100 kms pris entièrement en charge par son entreprise de transport soit au bas mot un cadeau de 1200 €.

Par ce don magnifique, Georges Da Silva a souhaité marquer son attachement à notre commune qui est devenu la sienne depuis longtemps.



Moment d'intense concentration un peu stressant même, heureusement vite remplacé par le sentiment d'avoir réalisé sans accroc une opération délicate qui va désormais durablement marquer le paysage architectural de notre commune. Cette réalisation méritant on le voit quelques explications il est prévu, dans les mois qui viennent, de mettre en place près de la sculpture des panneaux, relatant en plusieurs langues les informations cidessus. Mieux que cela, grâce au concours de l'Association Française de Prévention des Séismes, une brochure devrait être prochainement éditée pour inviter les gens à se promener dans les rues d'Arette. Dans ce cadre, il est prévu d'implanter sur des pupitres une dizaine de photos des plus significatives, à l'endroit même où elles furent prises en 1967. A partir de ces éléments chacun pourra mieux visualiser l'ampleur des dégâts et surtout mesurer combien notre village a changé en 50 ans.

Parce qu'il nous faut assumer notre passé, si nous voulons en tirer quelques enseignements pour notre futur, ce parcours d'interprétation aura aussi pour vocation de témoigner auprès des jeunes générations d'Arette. Ainsi cette sculpture et le parcours envisagé occuperont prochainement une place de choix dans l'éducation de nos collégiens. C'est le pari que nous faisons et qui devrait être concrétisé dans le courant de l'année 2018.

### Bilan des Conférences 2017...

Date	Thème et intervenant	Public
10 juillet	Documentaire sur le Sénégal. Joël Sentenac	31 personnes
26 juillet	Les Systèmes scolaires européens. Jean Cassou	22 personnes
2 août	Le fort du Portalet. Jean Marc Casamayou	65 personnes
9 août	Arette 50 ans déjà. Jérôme Van Der Woerd	176 personnes
16 août	L'immigration au XIX° siècle. Pierre Accoce	48 personnes
23 août	Le langage sifflé. Philippe Biu	68 personnes
30 août	La microscopique. Claire Ananos	65 personnes

Avec 475 personnes comptabilisées durant son cycle de conférences, notre commune a confirmé l'engouement ressenti l'an dernier pour ce type d'animation. Bien évidemment la conférence portant sur la sismicité locale, en ouverture de la commémoration des 50 ans du séisme a pulvérisé, sans surprise, les records d'affluence dépassant très largement ce que nous aurions pu imaginer. Si l'on excepte cette fréquentation, la moyenne approche les 50 personnes lors de chaque rendez-vous hebdomadaire, ce qui est remarquable pour une commune rurale. Evidemment nous travaillons dès à présent à la programmation 2018. En attendant, que les intervenants locaux Jean Cassou, Jean Marc Casamayou, Philippe Biu, Pierre Accoce et Claire Ananos soient ici assurés de nos vifs remerciements pour la qualité de leurs interventions 2017.

Merci enfin au cercle des fidèles qui année après année nous encouragent par leur présence pour que nous pérennisions ce temps de culture au cœur de l'été.

#### Et des autres rendez-vous culturels

Prenant le relais de l'exposition sur le séisme, Jean Claude Bourgeat a pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive investi fin août la salle Barétous Roncal pour y exposer ses magnifiques photos. Installé depuis deux ans à Issor, Jean Claude Bourgeat présentait cette fois une cinquantaine de clichés autour de la faune mais aussi quelques paysages. A côté de cela l'on pouvait également feuilleter des portfolios contenant des milliers de photos consacrées à la flore ou à des escapades dans les Pyrénées.

Au bout du compte cette très belle exposition aura contribué à ancrer un peu plus l'image d'une commune méritant le label Pays d'Art et d'Histoire. Le public conquis ayant souhaité que les clichés de l'artiste local soit de nouveau exposés l'été prochain, c'est évidemment avec beaucoup de plaisir que nous lui ouvrirons les portes de Barétous Roncal.



Autre rendez-vous incontournable de l'été, la venue à Arette des « lames sur Seine » n'aura hélas pas bénéficié d'une météo des plus clémentes.

C'est fort dommage car la troupe de comédiens escrimeurs avait rencontré un véritable succès lors du spectacle D'Artagnan mousquetaire le dimanche 6 août comme en atteste la photo ci-dessous.

Le lendemain, ce sont des trombes d'eau qui allaient s'abattre sur les héros du spectacle « combats au sabre laser » les obligeant même à se replier dans la salle Barétous Roncal.

Les spectateurs à l'exception d'une cinquantaine avaient déserté la place depuis longtemps maudissant la pluie omniprésente cet été. Espérons qu'en 2018, les conditions seront tout autre et que le public pourra apprécier en toute sérénité la dextérité et le talent de nos amis mousquetaires.

A propos de talent les 27 élèves de l'atelier « l'Art et la Manière » du professeur de dessin José Revenga n'en manquent pas. Exposées durant une semaine, début novembre, leurs 74 œuvres réalisées au pastel sec en ont subjugué plus d'un. Travaillant le mercredi, dans la salle Paul Ambille de la mairie, les deux cours qui réunissent chaque semaine une douzaine d'artistes donnent non seulement des résultats remarquables mais aussi beaucoup de plaisir à leur mentor José Revenga qui imagine des prolongements ludiques pour 2018.

### Des travaux de voirie conséquents

Bien que tardivement exécutés les travaux de voirie annuels terminés le 22 novembre auront bénéficié de l'été de la Saint Martin. D'un montant de 86 734.50€ HT malheureusement moins subventionné que par le passé par le Conseil Départemental (30% au lieu de 55% jusqu'en 2016) ces travaux on concerné l'accès à l'atelier Eco'Bois combustible et celui de la ferme Lucq au quartier des Barthes, une large portion de la route de Bihoueyt ainsi que le chemin Aritcen de ce même quartier, le chemin Létonne du pont jouxtant la RD 132 jusqu'à chez Bellegarde, le chemin Deroin au quartier Ourdie et celui de chez Elichiry au Vic de Baigt. Au Bugala l'ensemble de l'antenne menant jusqu'à chez Bayres a été repris et l'éboulement qui s'était créé tout au bout a été stabilisé avec l'enfoncement de rails métalliques.

Toujours dans ce secteur le chemin de la Horque très détérioré a été en partie repris. Réalisés par l'entreprise Laborde dans des délais assez courts en raison d'un marché groupé avec d'autres communes qui s'est révélé finalement infructueux, vous avez été nombreux à vous étonner du caractère tardif du bitumage de la rue du Virgou. Quelques explications s'imposent. Le caractère longtemps très dégradé de ce secteur est lié à l'opération d'enfouissement des réseaux filaires confiée par le SDEPA à l'entreprise Copelec. Cette dernière attendait que la commune réalise son programme annuel de voirie pour faire intervenir l'entreprise retenue. On sait ce qu'il en fut.

L'inspection poussée des réseaux d'eau et d'assainissement ayant montré la nécessité de refaire ce secteur, ces travaux seront réalisés en 2018 et seront suivis d'un véritable réaménagement de la rue avec trottoirs en désactivé et stationnement matérialisé. Comme d'habitude lorsque le projet sera prêt les riverains en seront informés lors d'une réunion en mairie. Ce fut le cas le 7 juin dernier lorsque le groupement Laffitte/Bergerot présenta les plans du réaménagement de la place de Verdun. Cette opération d'un montant de 144 619 € HT aura grâce à la notoriété du séisme de 1967 bénéficié de 50 979 € de subvention de l'Etat et de 45 594 € du département. Au final ce chantier aura été conduit dans un temps record puisque inauguré le 13 août et pas toujours avec des conditions météo dignes d'un été. Encore une fois, les riverains convaincus qu'au bout du compte leur environnement allait être amélioré auront fait montre de beaucoup de compréhension et de patience. Qu'ils en soient ici remerciés ainsi que Fanny jeune chef d'équipe de l'entreprise Laffitte très motivée

par ce chantier, clôturé par une inauguration des plus réussies. Un autre chantier moins médiatisé mais attendu depuis des mois, la réfection du pont Capdeville au quartier Bourdés aura finalement connu un heureux épilogue fin décembre. Réalisé par l'entreprise Paul Bergerot, le confortement des piles et son élargissement doivent désormais permettre le passage en toute sécurité des lourds et longs camions agricoles. Cette opération d'un montant de 12 550€ HT aura elle aussi été subventionnée par le Conseil Départemental à hauteur de 30%.



### Encore une belle cérémonie du 11 novembre

Pour la quatrième année consécutive douze jeunes écoliers d'Arette ont pris un peu de temps sur leurs vacances de Toussaint pour préparer la cérémonie du 11 novembre.

A partir des recherches effectuées par Jean Luc Casteigt et complétées par les investigations des élèves du collège des Cordeliers d'Oloron, Klara et Léo Dunugon, Bertrand Esprabens, Lise Hardoy, Elorry Harguindéguy, Norah Laude de Haut, Juliette Larrodé, Anaîs Larré Larrouy, Clément Mazéris, Nina et Péma Negy Perrin et Alix Tremblay ont pris connaissance du lourd sacrifice consenti par la jeunesse Arettoise au cours de l'année 1917.

La vie et plus particulièrement les parcours militaires de ces poilus ont été évoqués au pied du monument aux morts par la voix de ces jeunes que nous remercions vivement pour leur investissement dans la réussite de cette

anciens cérémonie. Merci aussi aux combattants qui sous la houlette de Bernard Lassalle les ont accompagné au cimetière pour hommage simple mais ô symbolique. Merci enfin à Lajos Negy du souvenir français pas peu fier de voir qu'à travers le livret joint dans ce bulletin la mémoire des poilus d'Arette est désormais accessible à l'ensemble des habitants de la commune. D'ores et déià, se prépare le rendezvous de la commémoration de l'armistice de 1918 où nous espérons qu'il y aura foule autour du mouvement aux morts. Les jeunes ont promis d'y être. Espérons que vous serez nombreux à leurs côtés.



#### Retour sur la commémoration des 50 ans du séisme

Texte rédigé par Christophe SIRA chercheur au CNRS cheville ouvrière de cette commémoration.

« Cet événement a reçu un excellent accueil de la population et des touristes de passage.

Pour les animations scientifiques et simulateur, 2 stands étaient à l'extérieur sous des auvenst devant la mairie, deux autres à l'intérieur pour des raisons techniques. Les champs thématiques abordés par chacun étaient très complémentaires allant de l'aléa au secours en passant par la législation, la construction, et la prévention du risque.

80 à 100 personnes passaient sur la table vibrante durant la journée. La fréquentation des stands devait donc se situer autour de 200/250 personnes jour.

Le public était surpris de toutes les informations accessibles et de la disponibilité des animateurs. A notre grande surprise aussi, de nombreuses informations mêmes les plus basiques (attachez vos armoires, protégez vous sous une table) n'étaient pas prises en compte par les visiteurs locaux (même des habitants d'Arette ayant subi le séisme). Le niveau de sismicité régional a beaucoup surpris les visiteurs.

Les jeunes générations étaient visiblement, grâce aux écoles, mieux informées.

Le public a passé souvent beaucoup de temps à la lecture, accompagnée ou non, des roll-up mis à leur disposition. De nombreux témoins du séisme d'Arette, sans vouloir monter et revivre les effets sismiques sur le simulateur, ont amené leurs enfants et petits enfants sur les stands pour partager et faire comprendre le risque sismique et cet évènement historique.

La table vibrante a comme d'habitude connu beaucoup de succès, tout comme le sismomètre en projection vidéo murale. La table vibrante de la Maison du risque a également été très appréciée des visiteurs et permettait de mieux comprendre les relations magnitude/distance/intensités.

La conférence d'ouverture de Jérôme Van der Woerd a été très appréciée, malgré des aspects parfois complexes à expliquer au public. Environ 200 personnes étaient présentes. La salle Barétous n'était sans doute pas suffisante.

Cette salle a été transformée ensuite en salle d'exposition photos, où des moments uniques d'histoires, d'anecdotes, de drames et d'émotions ont été partagés entre les habitants, entre les anciennes et jeunes générations. Un moment chaleureux présenté par le maire Pierre Casabonne qui a offert le verre de l'amitié lors du vernissage de cette exposition.

Lors de cette exposition, un rapport de mémoire a été présenté par Dany Pondeulaà, fille du maire de l'époque relatant notamment les conséquences économiques et sociales du séisme du 13 août 1967. Les différentes conférences qui ont été programmées ont été vivement appréciées par les visiteurs regroupant à chaque fois entre 75 et 80 personnes. La dernière conférence d'Olivier Bouc placée le lundi à 16 h a eu un peu moins de public, mais celui-ci était très attentif et très intéressé par cette présentation.

De nombreux échanges ont, à chaque fois, eu lieu, questionnant sur des sujets variés comme par exemple les répliques, les précurseurs, la prévision sismique, les statistiques sismiques (jour/nuit), les comportements animaliers, les bruits, les effets sismiques, les réseaux de surveillance, le comportement des structures, mais aussi sur les missions internationales, la complémentarité et le rôle des organismes, le financement des ONG, l'organisation des secours, la rapidité et la durée des interventions de secours aujourd'hui...

Les animations mises en place sur cette semaine ont été, pour la plupart d'entre elles, les éléments moteurs du succès de cet évènement. 500 personnes ont assisté au spectacle chanté d'Elisabeth Soulas et de sa chorale dans l'Eglise. 900 personnes sont venues le soir du 13 août au spectacle son et lumières de la compagnie Pléiades d'Alain Larribet. 550 sont venues le lundi soir pour voir ce même spectacle.

La qualité de ces spectacles était tout simplement exceptionnelle et pour le moins surprenant pour un village de la dimension d'Arette. L'inauguration sur la place principale du village de la sculpture monumentale en séquoia du clocher d'Arette a été un évènement très important. De nombreux élus régionaux étaient présents attirant ainsi une couverture médiatique complémentaire.

Un parcours commenté dans la ville par un assistant architecte à l'époque du séisme a permis de mieux comprendre l'histoire de cette reconstruction.

La presse locale a relayé largement l'évènement chaque jour. France 3 a réalisé plusieurs reportages avec interviews.



Un reportage complet sur l'évènement a été réalisé par Alexandre Vélasco pour le compte de la mairie. Une grande campagne de diffusion de flyers par la mairie a aidé à la publicité de l'événement.

La page Facebook montée pour cette occasion @50ansSeismeArette a été beaucoup visitée. Plusieurs articles ont été lus de nombreuses fois : l'article de présentation (5522 personnes atteintes), le spectacle son et lumières (7257 personnes atteintes) les conférences (2462), le parcours commenté (1309), le spectacle de chorale (939), l'inauguration de la sculpture (3169 personnes), l'affiche générale 3126 fois...

Facebook est aujourd'hui un élément incontournable pour la promotion des évènements, notamment pour atteindre les jeunes générations. Le reportage de France 3 a été vu 15 026 fois

Nous pouvons tous nous féliciter de ce succès, mais je tiens à remercier spécifiquement les animateurs scientifiques et techniques qui ont participé à cet évènement (grâce parfois à l'interruption ou au déplacement de leurs congés, ou à une prise de congés spécifique-cf PUI), sans oublier monsieur le maire Pierre Casabonne, et son équipe de bénévoles qui nous ont accueilli chaleureusement.» Christophe Sira

### Succès du séjour « cariâne-évasion » organisé à Arette

Fondée en 2011 par Claude Delaunay et Emmanuel Petit (champion du monde de football en 1998) Carisport est une association du Maine et Loire qui a pour objectif d'organiser des manifestations sportives et culturelles afin d'apporter une aide caritative. Grâce à ses actions les fonds récoltés servent notamment à financer du matériel qui permet aux personnes en situation de handicap d'accéder à différents sports et loisirs de pleine nature. Ainsi en juillet 2015 a pu être organisée la première édition de Cariâne Evasion. De quoi s'agit-il?



La cariâne est un fauteuil haut de gamme, avec

suspensions, freins à disques, doté de 4 roues qui peut-être tracté par un âne. Cet équimobile a été conçu pour permettre aux personnes à mobilité réduite de participer aux randonnées avec un groupe de marcheurs. En l'absence de l'âne, ce fauteuil peut également être utilisé pour la pratique de descentes tout terrain. La « Cariane Evasion » est un séjour d'une semaine qui offre aux personnes en situation de handicaps de découvrir de nouvelles sensations au travers de randonnées où 4 à 6 marcheurs bénévoles encadrent la personne installée dans ce type de fauteuil. Partage, convivialité et rencontre sont les maîtres mots de cet évènement qui s'est déroulé à Arette du 25 au 30 juin dernier à proximité et dans la salle des fêtes communale. Les ânes de l'écurie « Petit Pas » n'ont eu aucun mal à s'habituer à l'air d'Arette dans la mesure où cette association a été créée par l'Arettois Patrick Haritchabalet et que ce sont ses deux filles Marie et Lucie qui ont assuré l'encadrement de toutes les balades. Comme nous l'ont exprimé les organisateurs, cette 3<sup>ème</sup> édition a rencontré un vif succès auprès des 50 participants qui ont vécu des moments exceptionnels sur les hauteurs de Casteigts notamment



(merci a Pierre Camou Ambille pour le transport). La découverte de l'histoire d'Arette racontées avec passion par des bénévoles éclairés (merci à Pierre Biu, Georges Sansot, Joseph Lapeyre, Jean François Godart) a conquis l'équipe organisatrice. Celle-ci a exprimé le désir de revenir en 2019. C'est évidemment une très bonne nouvelle pour conforter la dynamique enclenchée depuis plus de dix ans par l'association La Pyrénées Handi très impliquée l'organisation de cette manifestation tout comme l'association Han'vol.

### Le label « flocon vert » attribué a notre station

Le label « flocon vert » est une distinction d'excellence écologique décernée par l'association Mountain Riders et un jury composé de l'ADEME, la fondation Nicolas Hulot, l'Université des Pays de Savoie et l'ANMSM.

Ce n'est qu'après plusieurs années d'un travail très pointu effectué par l'EPSA sur le domaine skiable, et après deux années de préparation à notre candidature, que nous avons déposé notre dossier, répondant ainsi aux 31 critères de l'analyse durable. Ces critères concernaient tout aussi bien les économies d'énergie que les transports, la gestion des déchets, de l'eau, des espaces protégés etc... Après avoir été audités par un cabinet indépendant, le jury nous a accordé ce label, en janvier 2017.

Nous rejoignons ainsi les stations de Chamonix, les Rousses, Châtel et Chamrousse. Autant le dire, nous sommes assez fiers d'être la première station des Pyrénées labellisée!

Le Flocon Vert nous a été remis à Bordeaux le 28 janvier, en présence de Laurent Dourrieu, Jacques Poulou et Laurent Burget lors d'une sympathique réception à l'espace Darwin.



Ce label est à la fois une récompense pour les actions déjà menées, et un encouragement à poursuivre nos efforts, car il nous reste encore beaucoup à faire... Que soient ici remerciés tous les acteurs de la station et de la commune qui se sont impliqués à nos côtés pour la protection de notre environnement, afin que nos enfants et leurs enfants continuent à profiter, comme nous le faisons, des atouts nature de la montagne et du site de La Pierre Saint Martin!

Cet éclairage sur les efforts de la station en faveur de l'environnement nous a permis d'être reçus et

connus lors du congrès de Châtel (Savoie), et au congrès de l'Association des Elus de la Montagne à Forcalquier (Alpes de Haute Provence) où nous avons participé à la table ronde sur l'exemplarité de la Montagne dans la transition écologique (photo ci-dessus).

C'est aussi un atout de notoriété qui nous a valu quelques interviews pour des magasines ou émissions de télévision sur le net...

#### Arette « Station Verte »

Notre village a obtenu le label national « station verte » en octobre 2016. Ce label, ça change quoi ? Tout dépend de ce que nous en ferons... Il nous apporte tout d'abord une reconnaissance de ce que nous sommes : un village où il fait bon venir passer un séjour de vacances agréable, dans un cadre champêtre, dans un lieu chargé de culture locale, où l'on peut découvrir et apprécier toute la richesse de notre terroir. Il nous apporte aussi une notoriété, en apparaissant dans le réseau national des stations vertes (cartes, site de l'association etc...). Mais il

nous faut maintenant nous l'approprier, le faire vivre, le faire savoir. Pour ce faire, un comité d'élus et d'acteurs du tourisme a été mis en place, mais il appartient à nous tous de participer aux actions mises en place.

Le meilleur exemple fût au printemps 2017, l'organisation de la fête de l'écotourisme, dans le cadre enchanteur du moulin ; une très grande réussite, due tout d'abord à une météo aussi clémente qu'inespérée..., mais aussi et surtout grâce à l'implication du plus grand nombre.



Encore une fois, un grand merci à toutes celles et ceux, associations, particuliers, élus, qui sont venus faire découvrir avec passion et gentillesse leurs activités, et partager une journée dans « l'esprit station verte ». Cette animation sera reconduite tous les ans au mois de mai et nous espérons qu'elle connaîtra un succès grandissant!

Bien évidemment il y aura d'autres actions et d'autres moments qui seront organisés dans l'année autour des valeurs de notre territoire, et nous vous solliciterons pour les partager avec vous tous. Toutes vos idées ou initiatives seront les bienvenues. C'est également dans le cadre des échanges et toujours dans l'esprit station verte, que nous avons eu le plaisir d'être reçus à Castets des Landes lors de la remise de leur label.

Un petit rappel aux commerçants, hébergeurs et autres prestataires du tourisme : les autocollants « station verte » à apposer sur vos vitrines ou panneaux d'information sont à retirer à l'office de tourisme.

Pour toute question, demande d'information ou projet d'animation, vous pouvez vous adresser à la référente station verte : Martine Boyé : 07.83.88.28.46

### Les services de « l'eau et de l'assainissement »

« L'eau et de « l'assainissement », au même titre que l'électricité, le téléphone ou la desserte en télévision sont des services qui font la qualité de vie de nos territoires. Jusqu'à ce jour, « l'eau et « l'assainissement » sont restés des compétences communales. Par conséquent, le fonctionnement, la permanence, la qualité et le prix de ces services sont une préoccupation constante du conseil municipal en charge de ces questions.

#### La gestion patrimoniale

Ces services utilisent des équipements construits par plusieurs générations, pendant des dizaines d'années, voir un siècle pour les plus anciens : captages, réservoirs, canalisations, stations de traitement des eaux, poste de relevage, matériel de surveillance, etc...

Ce patrimoine doit être non seulement entretenu mais aussi géré avec pour objectif de conserver voir d'améliorer sa fonction. En effet, tout équipement, tout matériel s'use et a une durée de vie qui oblige à anticiper et prévoir son renouvellement avant sa rupture. C'est ce que l'on appelle la gestion patrimoniale.

#### Le fonctionnement

Pour assurer la qualité et la fiabilité du service rendu, ces services exigent des compétences dédiées.

La première des compétences est la connaissance détaillée des équipements, de leur mode de fonctionnement et de leurs réglages. En premier lieu, cela repose partout sur l'expérience de quelques agents et parfois de quelques élus. Cette connaissance a été renforcée par des bases de données et d'informations collectées par des études, complétées par des systèmes de surveillance avec télétransmission pour les plus élaborés. L'objectif de ces systèmes est toujours d'éviter les coupures pour l'alimentation en eau et les pollutions pour l'assainissement, en anticipant la gestion des problèmes.

Avec la connaissance des équipements, les compétences font appel à des techniques de plus en plus élaborées, plomberie, électro-mécanique, informatique, ...

L'exigence d'un service continu impose également de mettre en place des astreintes pour permettre des interventions sans délai en dehors des heures de travail ordinaires.

#### Des exigences et des contraintes supérieures

Au-delà des attentes des usagers, des normes sanitaires et environnementales plus exigeantes et plus complètes nécessitent de s'interroger en permanence sur la qualité du service rendu, qu'il s'agisse de l'eau de boisson ou des rejets des eaux usées dans la nature que nous tenons à protéger.

#### Le prix du service : une inévitable augmentation

Le prix du service est aussi une autre préoccupation constante. Pour le définir, plusieurs contraintes doivent être prises en compte. La loi pose le principe que le coût du service doit entièrement être supporté par le prix du service payé par l'usager. Les aides par le budget général doivent être supprimées. Cela concerne le salaire des personnels affectés à l'eau et l'assainissement et la fin des subventions aux investissements.

Concernant les investissements, de nombreuses incertitudes sont à relever quant à la possibilité du département, (un des derniers à le faire), de maintenir des subventions à l'investissement. Il en est de même pour les aides de l'Agence de l'eau.

Parallèlement, les taxes ou redevances supportées par les dépenses d'eau augmentent.

En résumé, la nécessaire mise en place d'une gestion du renouvellement patrimonial des équipements, le maintien et le renforcement d'un fonctionnement fiable, la mise en application du principe d'autonomie financière des services de l'eau et de l'assainissement avec la réduction et la fin des subventions aura pour conséquence mécanique l'augmentation, dans les années à venir, des prix de l'eau et de l'assainissement.

#### Comment aborder ce défi?

Cette question à notre commune se pose dans quasiment les mêmes termes pour les communes voisines. C'est pourquoi, alors que nous étions encore en communauté de communes de Barétous les communes de la vallée ont décidé d'y réfléchir ensemble et ont entrepris l'étude d'un schéma directeur pour l'eau et l'assainissement avec un volet sur les modalités de gestion. Depuis, en Communauté de Communes du Haut Béarn, la réflexion a été poursuivie à l'échelle du Barétous.

La partie technique de ces études vient d'être rendue. Dans toutes les communes du Barétous, la mise en place d'une gestion patrimoniale du renouvellement des équipements dont nombre sont à changer, le maintien et le renforcement d'un fonctionnement fiable va conduire à une augmentation des tarifs actuels de l'eau et de l'assainissement, d'autant plus sensible que les prix actuellement pratiqués sont bas par rapport aux communes comparables.

Devant ce défi, les représentants des communes ont décidé de poursuivre la réflexion pour dès 2018 mettre en place en Barétous un plan pluriannuel comprenant : des échanges entre services , le partage de connaissances et de compétences, un plan mutualisé de formation, le groupement d'achats, ...Mais aussi,une harmonisation des pratiques techniques d'exploitation, une mise à niveau du fonctionnement et un plan d'investissement avec des objectifs tarifaires harmonisés.

#### Et le transfert à l'intercommunalité?

L'obligation de transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » des communes vers la Communauté de Communes est inscrite dans la loi NOTRE à l'échéance de 2020. Le report de cette échéance est soumis à l'examen et sera prochainement en discussion au parlement. La Communauté de Communes du Haut Béarn va cependant entreprendre en 2018 une étude pour aborder ce transfert.

A ce stade, sans préjuger de l'organisation qui sera mise en place quand l'échéance se présentera, nous pensons que les services de « l'eau » et de « l'assainissement » resteront nécessairement de proximité. Aussi, dans un territoire aussi éclaté que celui du Haut Béarn, nous défendons l'idée qu'une antenne d'exploitation en Barétous est pertinente. C'est pourquoi, la mise en place par les communes du Barétous d'un plan pluriannuel concerté avec pour objectif des niveaux de service et des tarifs harmonisés avance et pourrait constituer un laboratoire transposable dans d'autres territoires du Haut Béarn.

A l'inverse, les fonctions d'administration, de facturation, d'engineering de marché pourraient être centralisées pour en réduire les coûts.

### Commémoration des 20 ans du décès de Nelson Paillou

Mort accidentellement le 17 novembre 1997 près de Pau, Nelson Paillou repose depuis au cimetière d'Arette. Ce grand serviteur du sport français, Président du Comité National Olympique et Sportif Français de 1982 à 1993 méritait que l'on se souvienne de sa disparition 20 ans après et plus particulièrement de ce qu'il a apporté à notre commune de son vivant. Cela a été fait de la plus belle des manières grâce au concours du Centre Nelson Paillou de Pau qui a eu la bonne idée d'organiser à Arette la 4 ème édition des Paillou d'or le 20 octobre dernier.

Cette manifestation qui a lieu tous les deux ans récompense une vingtaine de bénévoles de l'ombre sélectionnés par les comités départementaux hébergés au Centre Olympique 64. Elle était placée, cette année, sous le parrainage de Joël Delplanque, Président de la Fédération Française de Handball. Au bout du compte, c'est à une magnifique soirée qu'ont assisté les 250 personnes présentes dans la salle Nelson Paillou d'Arette.

Parmi celles-ci on notait Martine de Cortanze élevée au rang de pilote de légende pour avoir été la première motarde à participer au célèbre rallye Paris Dakar mais aussi François Meyzenc président du Comité Départemental Olympique et Sportif 64.



Ce dernier avait eu la bonne idée, d'organiser en prélude à la cérémonie une journée sportive réunissant les écoles primaires du Barétous.

Grâce à plusieurs interventions dans les classes durant le mois d'octobre, 78 enfants et leurs enseignantes ont ainsi découvert l'olympisme et le rôle que joua Nelson Paillou au sein de ce mouvement sportif. Les activités proposées handball (Nelson Paillou fut président de la Fédération Française discipline), de cette biathlon et parcours athlétique se sont déroulées dans d'excellentes conditions grâce à une météo clémente. Pour en revenir à la soirée,

elle fut marquée par de nombreuses animations dont les caricatures réalisées en direct par Marko n'ont pas été les moins appréciées tellement elles étaient drôles. Le portrait vidéo de 4 associations locales (Han'vol, La Pierre Handis Pyrénées le moto club d'Arette et l'ARSIP) en a surpris plus d'un et démontra à beaucoup la richesse du monde associatif de notre commune.

Le lendemain, sous une pluie fine, c'est un comité moins nombreux et très recueilli qui est venu s'incliner sur la tombe du vieux comme l'appelaient ses amis proches. Après le dépôt d'une gerbe, Martine Cortanze a lu un texte poignant écrit par Jacques Marchand ancien rédacteur en chef du journal l'Equipe puis Joël Delplanque s'est réjoui de voir qu'Arette n'oubliait pas celui qui à ses yeux a irisé la pratique sportive en France. Les chants du groupe « En Daban » magnifiquement interprétés par la troupe de Christian Sottou ont conclu ce rassemblement. Ils seront sans aucun doute, un motif supplémentaire de revoir les amis de l'amiral, comme il aimait se faire appeler, se retrouver une autre fois à Arette. Indiscutablement cet anniversaire fut émouvant comme l'aurait aimé Nelson mais aussi empreint de simplicité et de convivialité.

### Une fresque imposante dans la cour de la Maison du Barétous

Inaugurée le 9 décembre dernier, la fresque recouvrant entièrement un mur de la cour de la Maison du Barétous mérite le détour. Commencée il y a deux ans sous le regard expert et bienveillant de Jean Edouard Récalt, artiste ornementaliste qui aura beaucoup peint pour la commune, cette œuvre monumentale est avant tout le fruit de l'obstination du club des aînés. Rappelons qu'après avoir esquissé ce projet, Jean Edouard Récalt eut à affronter deux arrêts vasculaires cérébraux. Autant dire que celui qui laissera une trace indélébile dans nos rues, avec, la mise en place récente des métiers d'autrefois n'était plus depuis des mois en mesure de le mener à son terme. C'est donc Bernard Lassalle, Président du



club « Le Vert d'Arette » qui prit le relais avec à ses cotés son épouse Marinette, Madeleine Larragueta, Jocelyne Loustalet, Elise Pucheu et Simone Feigneux. Que cette équipe trouve ici l'expression de nos remerciements les plus vifs car le challenge à relever était de taille. Jugez plutôt.

Sur 350 carreaux de 30 cms de côtés ce ne sont pas moins de 14 personnages du XVIIème siècle qui égayent une scène où figurent la mairie d'Arette, le moulin, l'église, le château, la fontaine de Salet et la borne 262 marqueur forts de notre territoire. Cet immense tableau de 30 m2 peint sur céramique étant passé à la cuisson d'un four devrait résister aux outrages du temps qui passe. Ce n'est hélas pas ce qui attend le commun des mortels et c'est ainsi que le 17 septembre dernier Jean Edouard Récalt nous a quitté quelques semaines avant l'achèvement de ce projet majuscule. Bien évidemment c'est à une pensée émue de ses amis qu'il a eu droit à

l'occasion de cette inauguration. Nul doute que les visiteurs de la Maison du Barétous ne manqueront pas de s'extasier devant la qualité du travail réalisé par ses élèves dont il aurait à coup sûr était très fier.

### Construction d'un réseau de chaleur au bois

Dans sa séance du 31 mars dernier, le Conseil Municipal a décidé le lancement d'une étude pour vérifier la faisabilité technique et économique de l'implantation d'une chaufferie automatique au bois près de l'actuel centre de secours.

Cette étude a été réalisée par le bureau HTM dans le courant de l'année 2017 et le rapport final a été remis à la mairie durant le mois de décembre. L'étude thermique des bâtiments publics intéressés par ce projet a permis de définir les puissances atteintes en chauffage et en production d'eau chaude sanitaire pour chaque établissement. Rappelons pour mémoire qu'il s'agit du futur collège dont la construction démarrera au 2ème semestre 2018 sur le pré dit de « Larmand » l'école primaire et de la base aventure des PEP 64. Ce travail a également permis de calculer les consommations théoriques pour les comparer aux consommations moyennes réelles sur les trois dernières années. Ces résultats vont évidemment être précieux pour définir le dimensionnement de la chaufferie bois et d'autre part pour l'évaluation des consommations globales. Durant cette étude, une enquête a également été menée auprès des particuliers dont la maison est située très proche du futur tracé du réseau de chaleur. Ainsi, elle a permis d'estimer les besoins énergétiques du projet dont la consommation totale de 240 tonnes de plaquettes bois seraient vraisemblablement issues d'Eco'bois combustible du Barétous compte tenu de sa proximité.

L'étude a aussi préconisé les matériels les mieux adaptés à priori pour la rentabilité de ce projet ainsi que le montant global de l'investissement à réaliser (496 943 € HT de travaux + 141 629 € ingénierie = 638 572 € HT).

Pour le scénario où seulement les bâtiments publics seraient desservis les dépenses énergétiques annuelles seraient de 37 227 € TTC. Comparativement au coût actuel du fuel utilisé par l'école et les PEP l'économie réalisée serait de 38% et 36%. On ne peut malheureusement pas en dire autant pour les particuliers dont les résultats sont réellement décevants. D'où l'incertitude sur leur raccordement futur.

En attendant le Conseil Municipal dans sa séance du 22 décembre a délibéré pour confier au Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées Atlantiques la réalisation de cette opération. Ce dernier se prononcera en début d'année pour dire s'il est intéressé. Si tel était le cas ce projet sera mené en étroite collaboration avec le Conseil Départemental pour que le réseau de chaleur soit en fonctionnement au moment de la livraison du futur collège prévue à l'automne 2019. D'ici là, les riverains concernés seront invités à une réunion publique dont nous ne manquerons pas de leur communiquer la date lorsqu'elle sera arrêtée.

### Un peu d'Aistoire(s)...



Profitant du long week-end de l'Ascension, un groupe de motards de l'Ariège a fait escale fin mai à la mairie d'Arette. Cette visite avait été convenue six mois auparavant grâce à un mail de Christian Meillon maire-adjoint de Saint-Amadou. Ce dernier indiquait qu'il détenait quelques parchemins anciens que son beau-père avait récupérés dans la mairie au lendemain du séisme. Alors adjudant de gendarmerie, cet homme avait été appelé comme d'autres membres des forces de l'ordre pour éviter le pillage de notre village. Christian Meillon ayant retrouvé ces documents après son décès les a fait examiner par la directrice des archives départementales de

l'Aude qui a confirmé leur intérêt patrimonial pour ... la commune d'Arette. C'est ainsi que presque 50 ans après, ces textes ont retrouvé leur mairie d'origine. On y trouve un laissez passer délivré en 1812 à un berger pour qu'il puisse aller en Espagne et de nombreux actes de ventes rédigés en béarnais. Cependant point de parchemin détaillant la Junte de Roncal, document paraphé en 1375 par les élus Barétounais et Roncalais, qui a disparu au lendemain du séisme et que nous espérions pouvoir récupérer. L'enquête n'étant pas close, toute nouvelle information sera la bienvenue.

Autre visite tout aussi inattendue, celle de Peter Hepburn et d'Ainslie son épouse, reçu en mairie le 7 mars dernier. Citoyens britannique, ces curieux touristes ont passé une matinée à parcourir les rues de notre village accompagnés par Emile Valles, vice président de l'Amicale du camp de Gurs. Il s'agissait en fait d'un pèlerinage à la mémoire d'Hermann et Henry Hartog, grands-parents juifs allemands de Peter. Mettant l'une de leur fille à l'abri des nazis en l'envoyant dès 1936 en Angleterre la famille Hartog après bien des vicissitudes avait fini par arriver en janvier 1941 à Arette où d'autres familles juives se trouvaient. Cette fille allait être l'unique survivante de la tragique histoire de la famille Hartog. C'est elle qui devint plus tard la mère de Peter. Pour en revenir à la



famille Hartog, après une tentative infructueuse de relier les Etats Unis à partir du port de Marseille, elle revint à Arette et vécu quelques mois, rue du Virgou. C'est durant l'été 1942 que leur destion bascula. Arrêtés par la milice française fin août, tous les juifs d'Arette furent parqués à Gurs, point de départ d'un voyage vers Auschwitz dont on ne revenait pas.

Ainslie, écrivaine britannique s'exprimant correctement en français a fait savoir avant de partir qu'elle écrivait un ouvrage sur les 4 grands-mères de son couple et que bien évidemment l'histoire d'Henry Hartog y occuperait une place de choix. Reste à savoir quelles étaient les familles juives qui vécurent à cette époque dans notre commune ? Et à éclaircir le rôle que joua à l'époque le secrétaire de mairie Gaston Derrez et son épouse Amélie active résistante. Ce qui est sûr, c'est que l'on peut les considérer comme des Justes.

Une histoire passionnante hélas peut connue qui mériterait d'être explorée à l'heure où bien des archives jusque là inaccessibles peuvent enfin être consultées.

La troisième histoire bien que plus récente est elle aussi tout autant méconnue. C'est celle de la construction du premier bâtiment de la Pierre St-Martin exception faite évidemment des cabanes pastorales qui remontent à la nuit des temps. Cette histoire est celle d'une incroyable course contre la montre et celle d'un défi qu'une poignée d'artisans releva durant l'automne 1961. Les archives municipales l'attestent puisqu'une délibération prise le 23 septembre 1961 est rédigée de la manière suivante :

« Promesse de vente : Le Conseil Municipal d'Arette considérant la demande d'option de terrain formulée par Mr Cosset, 14 rue Ferrère à Bordeaux en vue de la construction d'un chalet restaurant à la station de sports d'hiver d'Arette, considérant que 2 remontées mécaniques devant fonctionner dès cet hiver, il est indispensable que cet unique chalet refuge soit terminé pour le mois de décembre 1961 pour accueillir les skieurs, décide de vendre une parcelle de terrain (déjà délimitée contradictoirement, mais devant être géométrée avec précision) de 2000 m2 environ pour le prix de 10 000 N.F. L'acte de vente sera passé dans les meilleurs délais par devant Maître Fabre notaire à Oloron.

L'acquéreur pourra disposer de l'eau captée par la commune à la source Tourrumie et pourra se brancher sur la ligne électrique dès qu'elle desservira la station.

Le Conseil Municipal autorise Mr Cosset a passer dès à présent à la réalisation, sous réserve d'approbation de ses plans de projet par le service d'urbanisme ».

Trois mois plus tard le bâtiment dit du « Relais » était clos et couvert grâce à l'abrégation de François Camblong et de ses employés chargés du gros œuvre, de l'entreprise de joseph Longis pour la charpente et la couverture et de l'entreprise Délugat pour les menuiseries et la vitrerie. Du lundi 25 septembre au samedi 23 décembre, date de la livraison du bâtiment, soit durant 90 jours, c'est une véritable épopée que vécurent la vingtaine d'artisans engagés dans ce challenge qu'il fallait absolument gagner pour ne pas perdre les crédits obtenus de haute lutte par Jean-Marie Lonné-Peyret fondateur de la station. Malgré le froid, le vent, la neige, dans des conditions parfois dantesques ce pari fou fut tenu. Le plus incroyable c'est qu'après avoir essuyé des tempêtes de neige, la station se retrouva sans or blanc lors du Noël 1961.

Pierre Noussitou et son épouse Janine prirent en main un établissement sans électricité et sans eau et passèrent un hiver très particulier puisque le chalet n'ayant pas de chambre, ils durent cohabiter durant 83 jours et 83 nuits avec Pierre Passet premier moniteur de ski de la station. C'est ce que rappelle la délibération du 18 mars

1962 qui dit ceci : «Le Conseil vote un crédit de 996,00 NF pour frais de pension du moniteur de ski pour la période du 24 décembre 1961 au 16 mars 1962 soit 83 journées à 12 NF= 996 NF. Cette somme sera versée à Mr Noussitou Pierre, restaurateur au Relais de la Pierre St-Martin. »



Lucien Lafuente (ex ouvrier de chez Délugat), Robert Talou (premier skieur de la Pierre) et François Camblong (bâtisseur du Relais)

Grâce à l'effort de tous ces pionniers la station était lancée et la délibération prise quelques mois auparavant (29 avril 1961) qui semblait irréelle devenait réalité. En voici le contenu « Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mr le Maire adopte le principe de création d'une station de ski à l'Arlas et nomme un bureau d'études et de contrôle des travaux. Mr Lonné-Peyret Jean, Conseiller Général sera le président, il sera suppléé le cas échéant par Mr Délugat Joseph, adjoint au Maire d'Arette.

L'organisation, le contrôle et la surveillance de tous les travaux afférents à la station de sports d'hiver d'Arette sont confiés au service Départemental des Ponts et Chaussées.

Mr Jeandel René, Président de la commission sportive de ski sera le technicien conseil responsable des projets d'installation mécaniques, du choix des pistes de ski, des tracés, du type des remontées et de leur installation.

Mr de Saint Rapt Directeur Départemental de l'urbanisme sera responsable de l'implantation et de la construction des bâtiments, hôtels et chalets. Mr Boyé d'Oloron est proposé comme architecte ».

Finalement c'est Mr René Jeandel qui conduira la construction du relais, acheminant tout le matériel nécessaire à son édification et procurant aussi quelques soucis aux protagonistes de cette incroyable aventure. Mais cela est une autre histoire...

### Les travaux des prochains mois

Comme indiqué précédemment, les schémas directeurs de l'eau et celui de l'assainissement en cours d'achèvement feront, lors d'un prochain conseil municipal, l'objet d'une validation. Cela débouchera sur un programme de travaux que nous soumettrons à l'Agence de l'eau et au Conseil Départemental pour qu'ils nous apportent leur concours financier. D'ores et déjà nous savons qu'il conviendra de prendre en compte les préconisations concernant le secteur de la **rue du Virgou, de chez Borau jusqu'à chez Marie Salies.** Cela sera fait lors de l'aménagement routier prévu en 2018 qui envisage la mise en place de trottoirs et d'un revêtement en enrobé (coût des travaux de voirie estimés à 150 000 euros avec la maîtrise d'œuvre). Lorsque ce projet sera abouti, nous inviterons, comme d'habitude, les riverains à une réunion de présentation. En principe ces travaux devraient démarrer vers le mois de mai pour s'achever vers la mi-juillet. De la même manière, la **rue Lamothe** dont la ligne téléphonique doit être enterrée prochainement fera l'objet d'une reprise de son réseau d'eau et d'assainissement pour éviter d'avoir à réouvrir plusieurs fois la chaussée.

Le permis de construire du futur collège devant être déposé dans le courant du mois de Janvier, il est probable que les travaux ne démarreront pas avant le deuxième semestre de cette année. Là aussi il est prévu d'informer les riverains lors d'une réunion publique pour leur présenter le projet et son calendrier d'exécution.

Le réseau de chaleur lié à cette opération, qui doit être réalisée par le Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA), est lui aussi prêt à démarrer comme indiqué page 26.

Pour ce qui concerne la valorisation de notre environnement, nous allons poursuivre le dégagement d'un champ de vue sur le village au niveau du col de Giroune pour capter l'attention des véhicules provenant de la vallée d'Aspe. Il est prévu d'installer des tables en béton en haut du col de Lie mais aussi au « Vert à l'œil » dont la fréquentation est en forte hausse ce qui nous interroge sur l'entretien de la route très vite dégradée par le passage de nombreux véhicules et sur la nécessité d'y installer des toilettes à proximité.

Au niveau des batiments publics les travaux d'économie d'énergie préconisés par le bureau d'étude de l'Arettois Frédéric Loustalet sont prévus au programme 2018 et l'extinction de l'éclairage public de certains secteurs du village sera poursuivie. On le voit, malgré un budget serré nous allons privilégier les opérations porteuses d'économies futures ou répondant à des besoins évidents. Bien évidemment les travaux routiers seront eux aussi regardés avec l'attention qu'ils méritent comme ils le furent en 2017.



Bulletin n°17 Janvier 2018

#### Patrimoine

L'association Patrimoine, dans ses statuts, déclare avoir pour objectif, de retrouver, conserver et faire connaître les traces de notre passé. L'association Patrimoine, dans ses statuts, déclare avoir pour objectif, de retrouver, conserver et faire connaître les traces de notre passé.

Et pourquoi donc ? On peut, très raisonnablement, penser que le temps passé est révolu et que l'on ne réutilisera pas tous ces objets dont on a abandonné l'usage puisqu'on les a remplacés par des instruments plus pratiques, mieux adaptés, plus efficaces et performants. Abandonnés, ils dorment donc ça et là, prennent de la place et gênant bien souvent...

Alors oui, pourquoi les garder, vouloir les conserver. Allez, une première motivation sera sentimentale. Nos parents, quelquefois déjà leurs parents, ont été fiers de les fabriquer, ou de pouvoir les acquérir. Tous ces objets témoignent de l'ingéniosité et l'adresse des particuliers eux mêmes, qui les ont confectionnés pour leur usage personnel. Ainsi que des talents des artisans qui rivalisaient d'idées et de maîtrise, pour satisfaire, de village en village, les besoins et les souhaits de leurs concitoyens.

En deuxième lieu, en observant à quelle époque ils ont été conçus, on se rend compte de l'évolution des techniques, des perfectionnements successifs apportés pour une plus grande facilité d'utilisation, un meilleur résultat, un rendement supérieur...

Le bois a beaucoup été utilisé pour ces réalisations personnelles et artisanales. Mais pas n'importe quel bois pour n'importe quel objet. Il y a une connaissance très approfondie et très sûre des qualités des essences à privilégier pour confectionner des colliers en frêne, des bardeaux en châtaigner, des jougs en noyer ou une charpente en chêne...

On commençait par tenir compte de la période de lunaison et de la saison pour abattre les arbres destinés à ce bois d'œuvre...



On découvre aussi la réalité des relations humaines au sein des communautés villageoises ou valléennes pour le partage des ressources et la solidarité. Il était indispensable de s'entraider.

En nous intéressant à la culture du blé, nous avons découvert qu'il avait existé des groupements de quartier pour acheter en commun une batteuse et son moteur. C'était à Bugangue d'Aramits, Barlanès de Lanne. Nous en ignorons très certainement plusieurs autres.

Quand nous avons rejoint M. Cazaurang pour l'accompagner dans son œuvre de mémoire il nous a dit et répété que « l'objet parle ». Il faut faire confiance à l'objet pour savoir quand et surtout comment il a pu servir. Comment nos anciens ont travaillé, comment ils se sont organisés entre eux au fil des générations.

Il est intéressant de savoir d'où l'on vient pour regarder où l'on va. Avec les traces du passé on comprend comment nos prédécesseurs se sont adaptés de leur mieux à leur pays.

C'est le nôtre. Que nous avons plaisir à présenter à la Maison du Barétous à Arette et à la Fête des Bergers d'Aramits.

A tous bonne et heureuse année 2018. Baptiste Etchandy



### A.S Barétonnaise Pelote Basque

Le nombre de jeunes licenciés a augmenté pour la saison 2016-2017. Les 46 enfants s'entraînent les mardis et jeudis avec Kévin Pucheux qui s'est illustré en tant que sélectionneur national lors des derniers Mondiaux de Pelote Basque – 22 ans en Argentine. (médaille de bronze à baline).

#### Résultats sportifs :



Trois équipes de poussins (Vaast Gabriel-Pasquinelli Tom, Longis Alban-Aguiar Bastien et Bonne Baptiste-Serna Valentin) étaient engagées sur le tournoi de Moumour en gomme pleine mur à gauche. Valentin Serna et Baptiste Bonne s'inclinent en finale

Chez les séniors filles Stéphanie Lahore associée à Laure Carrère ont remporté le titre de championnes du Béarn en paleta pelote gomme pleine trinquet 2<sup>ème</sup> série. Elles obtiennent ainsi leur place en 1<sup>ère</sup> série pour la prochaine saison.



Du côté des séniors hommes, Bibé-Tisnerat ont participé au championnat du Béarn mur à gauche gomme pleine et Bibé-Trey au championnat du Béarn gomme pleine en place libre. Chez les vétérans, en gomme pleine place libre Christophe Délugat et Valentin Trey n'ont pas conservé leur titre de champions de France, ils se sont inclinés en ½ finale.

Cet été malgré une météo capricieuse, nous avons pu organiser 4 soirées « pastech » avec comme nouveauté des démonstrations de féminines en gomme pleine. L'ASB Pelote remercie le public fidèle et tous les bénévoles qui contribuent à l'animation de ces soirées estivales.

Le bureau de l'ASB Pelote et tous ses membres vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2018.



### Génération Mouvement

Le Vert d'Arette a commencé ses activités de 2017 par une révision du code de la route ouverte à tous, organisée par générations mouvement.

Première sortie : Larressore, Espelette, ou nous avons visité une conserverie et dégusté des spécialités à base de piments, visite d'une fabrique de makilas, avant un passage aux ventas.

La seconde sortie a hélas été annulée, faute d'inscriptions au voyage proposé.

Un voyage de quatre jours partagé avec un groupe basque nous a emmenés en Espagne (Barcelone Gérone), voyage découverte très enrichissant et très agréable.

Comme chaque année deux repas nous ont réunis. Le chevreuil (grand merci aux chasseurs) et la poule au pot. La journée du cidre a été une réussite malgré le mauvais temps, merci a tous les volontaires qui ont aidés à la récolte, à la fabrication et à la vente du cidre.

Tous les bénéfices de cette journée ont étés reversé cette année à l'association : Barétous SLA.

Les activités du mercredi après midi (tarot, belote, scrabble et autre) continuent, il serait souhaitable afin de pérenniser ces loisirs, d'avoir de nouveaux adhérents.



#### Arette Pas de Lire

La Bibliothèque « Arette Pas de Lire » a été classée en 2017 Association d'Intérêt Général par l'administration fiscale.

Outre la reconnaissance officielle comme entité faisant pleinement partie du patrimoine de la vallée, cette classification autorise la Bibliothèque à percevoir des dons ouvrant droit à une réduction d'impôts égale à 66 % de la somme versée pour les particuliers, et à 60 % pour les entreprises (articles 200 et 238 du Code Général des Impôts).

Merci à toutes celles et ceux qui continuent à offrir des livres. La richesse des collections ne cesse de s'étoffer, et il va falloir envisager un déménagement pour des locaux plus grands. C'est une réelle fierté que de pouvoir proposer un choix de lecture aussi vaste dans une zone rurale, ceci grâce aux nombreux contributeurs.

La Bibliothèque électronique (e-books) continue également de se développer. La lecture sur tablette ou liseuse est maintenant rentrée dans les mœurs. Elle offre un confort que n'a pas toujours le livre traditionnel. Pour les personnes hésitantes, il suffit juste parfois de faire un essai.

Il faut le répéter : cette bibliothèque est la vôtre. La lecture est un outil essentiel de culture, de loisir, et de maintien d'une bonne activité intellectuelle. C'est pourquoi le prix ne doit pas être un obstacle, et l'adhésion annuelle reste fixée à 8 €, sans changement malgré les nombreuses améliorations apportées.

### Dojo Oloronnais –Section d'Arette

Nous avons ouvert début septembre 2017, une section judo à Arette avec le soutien du Dojo Oloronais, de la mairie d'Arette et du Comité de judo des Pyrénées Atlantiques.

Ces derniers nous ont prêté une quarantaine de tatamis afin que nous puissions nous installer. La mairie a mis à notre disposition la Halle (salle des fêtes) puis début novembre la salle de réception du gymnase Nelson Paillou; salle chauffée pour notre plus grand confort.

Merci à tout le monde pour votre aide. Aujourd'hui, nous sommes déjà 34 inscrits dans cette section judo et espérons atteindre les 40 adhérents d'ici la fin de l'année scolaire. Même si la salle est déjà trop petite on s'y tient chaud et nous ne désespérons pas de trouver une solution plus adaptée. Nous accueillons le babys judo (moyenne et grande section de maternelle) le mercredi de 16h à 17h. Les CP, CE1, CE2 ont



cours le lundi de 17h à 18h et le mercredi de 15h à 16h. Enfin, les CM1, CM2, les collégiens et les plus anciens pratiquent le lundi et le jeudi de 18h à 19h.

Les cours sont assurés par Annabelle SOUCHET ceinture noire 2ème DAN et diplômée d'Etat.

Si vous êtes intéressés par la pratique de cet art martial qu'est le judo, vous pouvez contacter Annabelle souchet au : 06.15.70.20.00. (Possibilité de créer un cours adultes judo, ju-jitsu, self défense).

Nous espérons vous croiser très rapidement au bord ou sur les tatamis et vous présentons nos meilleurs vœux sportifs pour l'année 2018.

### Association Barétous S.L.A.

Le Trail du Barétous a été la seule manifestation menée par l'Association durant cette année 2017 mais c'est déjà beaucoup de travail et une organisation de plusieurs mois ! Il a eu lieu le dimanche 16 avril. Les inscriptions sont arrivées tardivement faisant craindre une baisse des inscriptions pour cette année. Heureusement, elles sont venues nombreuses les deux dernières semaines. On a réussi à stabiliser le même nombre d'inscrits que l'année passée. Les arrivants étaient 264 sur le 29 km, soit une augmentation de 40 coureurs, de 202 sur le 12 km soit une baisse de 20 coureurs et 95 sur la marche rando, toujours stable. En tenant compte des abandons et des inscrits non présents sur la ligne de départ et des enfants participant à leur mini trail, il y avait autour des 600 participants.

Ce qui, après étude des classements des autres trails en Béarn, nous met à la 4ème place après le Nouste Trail, le Montan'Aspe et le Grand Trail Vallée d'Ossau avec seulement 2 distances de courses alors que les autres en ont 3. Le parcours long 2017 allait d'abord sur les collines de Lancy, du Trémeil et la commune de Lanne avant de revenir au village puis de repartir sur les soums de Casteigts, Bilatre, Ombret et Unars dominant les villages de la Vallée de Barétous. Le 29 km du trail du Barétous était cette année intégré au tout nouveau challenge Rrun Béarn Trail en compagnie du Trail des Costalats à Mazères-Lezon et du très connu Nouste Trail de Nay, ce qui a sûrement amené plus de participants sur cette distance. Il était aussi dans le challenge des Trails de la Nouvelle Aquitaine, challenge qui regroupe une trentaine de trails dans la nouvelle grande région. Cela permet une plus grande visibilité de notre épreuve. A signaler, que ce n'est pas nous qui avons été demandeurs pour intégrer ces challenges mais qu'on nous l'a proposé ce qui indique clairement que notre manifestation a une notoriété certaine non seulement en Béarn mais aussi dans le Sud-Ouest. Globalement, les modifications apportées ont amené un plus pour l'organisation. A voir rapidement pour 2018 ce qu'on peut apporter en plus! Nous bénéficions toujours de l'engouement autour du trail tout en essayant année après année d'apporter une touche barétounaise faite de convivialité, simplicité et générosité. Nous avons des parcours magnifiques à offrir aux concurrents ce qu'ils recherchent en venant dans ce type d'épreuve, c'est-à-dire un savant mélange de sentiers nature, de paysages et de difficultés. Cet ensemble permet de faire venir en Barétous à la fin du mois d'Avril, des participants de tout le Sud-Ouest. Un gros tiers est extérieur au département ou vient de la Côte Basque ce qui est tout à fait intéressant pour notre vallée, notamment pour les hébergeurs dans une période creuse post ski. De plus en plus de jeunes Barétounais participent, ce qui est réjouissant. Mais la concurrence est encore plus vive avec de nombreuses épreuves qui apparaissent notamment au printemps et fidéliser les coureurs n'est pas chose aisée. Il faut communiquer encore et encore, proposer des nouveautés attractives tout en restant dans un budget serré et ce qui n'est pas simple! Nous remercions tous ceux qui ont participé à la réussite de cette édition, les bénévoles bien sûr, toujours plus nombreux et actifs d'année en année, les jeunes du comité des fêtes, les agriculteurs qui ouvrent leur prés pour permettre le passage de la course, les partenaires sponsors de la vallée de Barétous, toujours présents et les collectivités locales avec en premier lieu la commune d'Arette. Au final, et c'est cela le plus important, c'est un don de 6500 € que nous avons versé à 2 associations liées à la Sclérose Latérale Amyotrophique. Nous avons modifié la destination des fonds récoltés en reversant cette année à deux associations, l'A.R.S.L.A. qui a une partie recherche mais qui aide aussi les malades et leurs familles dans cette très dure épreuve et toujours l'IDRPHT.(Institut pour le Développement de la Recherche en Pathologie Humaine et Thérapeutique) Nous avons reversé aussi les 1000 € que nous a donné une famille d'Alçay, dons récoltés lors d'obsèques d'une personne décédée de la S.L.A.

#### Préparation de la 13ème édition du trail du 22 avril 2018.

La distance longue sera baissée à 25 km. Après discussions avec les autres organisateurs du challenge du Trail du Béarn et de notre sponsor commun, le magasin Rrun à Billère, la différence de kilométrage et de difficulté avec les autres courses étaient trop importantes et donc pouvaient faire peur à certains intéressés par le challenge. Les parcours devraient rester assez ressemblants avec ceux de cette année. Nous serons le même jour que la course renommée du Laka au Pays basque mais de nouveaux trails très locaux concurrentiels (Bénou, Barcus) ayant lieu fin avril ou au début du mois de mai, nous avons préféré cette date. Et il fera beau! (on croise les doigts!)Pour le repas de l'été, nous avons du mal à nous remobiliser après la lourde organisation du Trail. Nous repartirons peut-être pour un autre type d'événement.







Bulletin n°17 Janvier 2018



#### **ANNEE 2017:**

#### Certification AFNOR - NF Service Programme CARSAT : Aidants - Aidés



L'A.D.M.R. DU BARÉTOUS contribue à améliorer la qualité de vie des personnes âgées, handicapées ou malades grâce à ses services sur mesure : aide à la personne, ménage, repassage, courses, portage de repas, etc...

Ce soutien et cet accompagnement aux gestes élémentaires de la vie quotidienne, permettent aux

personnes aidées de rester chez elles et de retrouver une certaine autonomie.

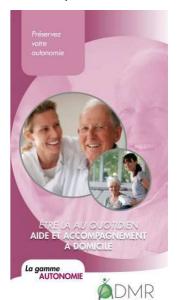
<u>Sortie d'hospitalisation</u>: possibilité de bénéficier d'une A.R.D.H. (Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation).

<u>Retour de maternité difficile</u> : demande à faire auprès de votre Caisse d'Allocation Familiale.

Votre mutuelle peut prendre en charge certaines heures pour l'entretien de votre lieu de vie afin que vous vous rétablissiez plus rapidement.

→ Demandes à faire auprès de l'Assistante Sociale de l'établissement <u>pendant l'hospitalisation.</u>

<u>Intervention possible également chez des personnes valides</u> désirant bénéficier temporairement ou à long terme, d'une aide pour des raisons personnelles : vie professionnelle intense, enfants bas âges, confort personnel, etc...



#### **SERVICE D'AIDE à DOMICILE**

Selon la situation des demandeurs, différents types d'intervention peuvent être pratiqués :

#### $\underline{\textit{Service Prestataire}} \rightarrow \textit{L'A.D.M.R. est l'Employeur}:$

\* Constitution d'un dossier de « Demande d'Intervention

d'une Aide à Domicile »,

# $\underline{\textit{Service Mandataire}} \rightarrow \textit{La Personne aidée}$ est l'Employeur :

\* Constitution d'un contrat avec une salariée relevant de la convention collective des employées de Maison,

#### Demande de participation aux frais auprès :

\* Du Conseil Départemental (APA, Aide

sociale),

\* De la Caisse de Retraite Principale (MSA - CARSAT - RSI - MGEN - CDC - EDF - ONAC ...).



<u>PORTAGE DE REPAS</u> – Occasionnel ou Régulier - Gestion par le CAPA Comité d'Aide aux Personnes Agées d'Oloron-Sainte-Marie - Nouvelle demande, absence, hospitalisation : vous pouvez vous adresser à l'ADMR du BARETOUS ou directement au CAPA : 05 59 34 63 64 – 07 88 36 12 52

#### **Nos PARTENAIRES:**

Conseil Départemental 64 - Pôle Autonomie - MAIA - CARSAT - Maison de Retraite EHPAD d'Aramits - HAD Béarn & Soule - CoordiSanté B&S - SSIAD — Cabinets Médicaux & Infirmiers - Equipe Spécialisée ALZHEIMER - Communauté du Haut Béarn -



### Entente Aramits-Asasp Rugby

**SENIORS:** L'équipe première dispute dans la poule 14 le championnat de France de Fédérale 3 et elle se trouve à la fin de la phase aller en tête de cette poule. Invaincue à domicile, elle a remporté 2 victoire à l'extérieur où, d'après des observateurs avertis, elle

avait la place pour d'autres résultats positifs. Les hommes du capitaine Didier LAHORE pratiquent un rugby engagé et agréable, comme ils en ont notamment donné 1'image à Aramits face à Soustons et Laressore. Il reste à souhaiter que la phase retour soit du même tonneau, ce qui permettrait aux supporters de goûter de nouveau au parfum des phases finales.

Les réservistes font preuves d'un excellent esprit. Ols comptent 2 succès, l'un à Barcus, l'autre contre Larressore à domicile et ils ont perdu bon nombre de matches avec le bonus défensif. La trêve va leur faire du bien et ils ne vont ensuite rien lâcher.

**JUNIORS :** Désormais membres de l'Entente du Haut Béarn, ils font un apprentissage difficile du championnat Philiponeau. S'ils n'ont gagné qu'un seul match, ils en ont perdu plusieurs en ayant fait de leur mieux et ils vont apprendre à commettre moins de fautes lourdes de conséquences.

**CADETS :** Intégrés au sein du même regroupement, ils disputent le championnat Teulière B. Jamais découragés, ils accomplissent au fil des semanes de réels progrès qui devraient bientôt leur permettre de quitter la spirale des résultats négatifs.

**ECOLE DE RUGBY :** Elle participe à l'Entente ci-dessus mentionnée, ce qui lui permet de vivre des entrainements intéressants qui la préparent à un championnat de bon niveau.

#### **ANNIVERSAIRE DU CLUB**

Cela fera 50 ans en 2018 que le club de rugby a été créé à Aramits. L'heureux anniversaire sera fêté le 1 er juin avec un concert du groupe Nadau et le lendemain par un rassemblement des anciens. A toutes celles et à tous ceux qui partagent sa belle aventure, l'Entente Aramits-Asasp présente les meilleurs voeux pour 2018.

### Anciens Combattants

L'amicale des Anciens Combattants a encore vécu une année pleine du devoir de mémoire.

Le 11 novembre, pour la quatrième année consécutive nous avons honoré nos 17 Poilus en 1917. Les scolaires accompagnés d'un Ancien Combattant ont fleuri la sépulture en déposant une rose sur la tombe de leur famille. Nous avons été nombreux devant le Monument Aux Morts pour le 8 mai et le 19 mars.

Les Anciens Combattants remercient la municipalité pour l'organisation de ces journées. Les remerciements vont également aux Arettoises et Arettois pour leur participation à ces différentes cérémonies.

Il est dommage que la messe cantonale ne réunisse que trois drapeaux.

Gardons cet esprit de devoir de mémoire. Nous devons notre liberté à tous ceux qui ont sacrifié leur vie.

#### Activité Couture

L'activité couture est ouverte à tous, jeunes et moins jeunes. Venez découvrir nos réalisations. Les séances, d'une durée de 3 heures, ont lieu de 14h à 17h tous les vendredis (hors vacances scolaires). Elles se déroulent au 1<sup>er</sup> étage de la Maison du Barétous à Arette.

Outre l'accompagnement technique cours ESF (Economie Sociale et Familiale) du matériel pédagogique est mis à disposition des participants (diversités de patrons, machine à coudre, etc.)

Les personnes qui fréquentent l'activité trouvent ici une réponse à un besoin économique tout en développant et valorisant leur savoir faire. Vêtement d'enfants, et adultes, travaux d'ameublement.

Cette activité fait partie de l'Association Culturelle du Barétous, section Patrimoine elle est animée par Madeleine Sansot (05.59.88.95.38).



### ésidence Barétous Solidarité



**Barétous Solidarité** a tenu son assemblée générale annuelle, le 1er décembre 2017 à la salle polyvalente de Féas. Accueilli par le Maire Jean-Claude COSTE, le président, Michel NOUSSITOU, entouré du conseil d'administration, a rendu compte des activités de l'année et a présenté les projets de l'association, devant plusieurs élus de la vallée, le président de la communauté de communes du Haut Béarn, les représentants des associations de 3<sup>ème</sup> âge, les salariés, les bénévoles et les partenaires de l'association.

Le rapport d'activités de l'année fait état d'une activité à pleine capacité de la maison de retraite et du service de soins infirmiers à domicile ; le partenariat avec Santé Service Oloron permet la prise en charge à domicile de la maladie d'Alzheimer par une équipe spécialisée ; l'association s'implique dans la structuration de la santé et du parcours des personnes âgées dans le pays d'Oloron Haut Béarn.

La livraison des locaux neufs de l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) et leur mise en service (Cf photo jointe) auront marqué l'année. Les locaux anciens ont été mis en chantier pour être entièrement rénovés par tranches. Le président a souligné et remercié la commune d'Aramits pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € en soutien, notamment, des travaux d'intégration paysagère.

**De nouveaux services ouverts en Barétous** : cette fin d'année 2017 a vu l'ouverture à Aramits de 2 lits d'hébergement temporaire et, en partenariat avec la



Fondation Pommé, de 6 places d'accueil de jour, tous les mardis, dans les nouveaux locaux de l'EHPAD. Prévus pour offrir des solutions de répit aux aidants familiaux à domicile, ces services permettent un suivi et une surveillance, par exemple, en relais des aidants au quotidien qui doivent s'absenter ponctuellement (soins, vacances, repos, ...) ou après hospitalisation, en phase intermédiaire, avant le retour à domicile ou après accident, le temps d'un rétablissement ne nécessitant pas d'hospitalisation. L'hébergement temporaire peut également être utilisé comme étape d'adaptation avant une entrée en maison de retraite. L'accès à ces services peut être soutenu par le conseil départemental dans le cadre des plans d'aide personnalisée APA.

Les comptes 2016 de l'association, de la maison de retraite et du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) sont équilibrés aux environs de 1 797 181 €. Tous les excédents dégagés (70 045 €) sont entièrement réinvestis dans les projets et les activités de l'association. Le budget prévisionnel pour 2018 a été adopté à 1 977 440 €.

Les projets pour 2018 : l'association souhaite poursuivre sa participation aux travaux dans le cadre du contrat local de santé à l'échelle du territoire d'Oloron Haut Béarn pour toujours améliorer les services ; les travaux sur l'EHPAD vont continuer avec la fin de la restructuration des bâtiments existants.

La vie de l'association : l'assemblée générale a acté l'annonce du retrait du conseil d'administration de Jean-Claude TAVERNIER, Baptiste ETCHANDY et Albert SOULE-CHANDELLE. Ils seront remplacés par Annie LAUGA, Marie-Christine ETCHECOPAR et Jean-Marc NOUSSITOU.

Le soutien à l'association : chaque commune attribue annuellement une subvention de 1€ par habitant. De plus, l'association est reconnue "Organisme d'Intérêt Général" par la Direction Générale des Impôts.

Ce statut permet aux particuliers qui font un don à « Barétous Solidarité » de bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 66 % du montant de leur don (60 % pour les entreprises au titre du mécénat).

Vous êtes nombreux à souscrire et ainsi à contribuer à ces projets. Ces aides sont précieuses pour aider les actions et les investissements engagés. L'association y est très sensible et remercie tous ces soutiens.

**Le contact**: Association Barétous Solidarité - EHPAD "Résidence du Barétous" - Quartier Ripaüde - 64 570 ARAMITS - Courrier électronique : <u>direction@residencedubaretous.fr</u>

### AS Barétous ski saison 2017





#### **Section Mercredi Neige:**

L'AS B ski organise traditionnellement des sorties à La pierre Saint Martin le Mercredi après-midi tout au long de la saison de ski pour les enfants à partir de 7 ans.

La saison dernière a débuté le 21 janvier et nous avons pu organiser 11 sorties malgré une météo quelquefois un peu rude. De vraies conditions hivernales, mais les enfants ont été courageux et le goûter réparateur au local du club était le bienvenu!

Les enfants sont pris en charge à Arette à 13h jusqu'au retour à peu près 18 h 15.

L'encadrement est assuré par des moniteurs fédéraux, un moniteur de l'école de ski et des parents bénévoles.

En fin de saison les enfants ont pu passer les tests (étoiles) correspondant à leur niveau technique et ça s'est terminé au mois de mai avec la remise des médailles et un repas type auberge espagnole.

Pour cette année on note que le retour du Mercredi sans école a facilité le choix pour les inscriptions.

On remarque aussi qu'à partir de la  $6^{ime}$  les enfants basculent sur les sorties de la section perfectionnement du collège avec qui nous avons un partenariat. Ainsi ils peuvent skier avec leurs camarades de classe, bien souvent jusqu'à la  $3^{ime}$ . La première sortie est prévue le 10 janvier 2018.

**Section compétition**, même effectif que les années précédentes. (35 jeunes de 7à 23 ans)

Ils sont entraînés par 2 moniteurs entraîneurs de l'école de ski de La Pierre St Martin et des moniteurs fédéraux.

La saison passée les jeunes ont débuté dès l'ouverture de la station au rythme de deux entraînements par semaine (mercredi et samedi). Tous les week-ends les jeunes ont participé aux compétitions fédérales organisées dans tout le massif pyrénéen. En fin de saison certains d'entre eux sont sélectionnés pour participer à des courses nationales dans les Alpes.

Durant l'intersaison : Les compétiteurs en sélection départementale ou régionale participent à des stages sur glacier dans les Alpes ou en Espagne au dôme de Madrid.

Cette année cela risque d'être plus délicat pour l'organisation des déplacements compétitions. La raison étant le redécoupage des régions, pratiquement toutes les compétitions sont sur le secteur Peyragudes, Piau, St Lary. Au niveau financier cela va engendrer de gros frais supplémentaires que ce soit pour les parents ou le club. Il va falloir faire des choix.

Tous les ans, deux lotos sont programmés pendant les vacances de février à la station. Cela fait une animation pour les touristes.

Le 19 mars nous avons organisé la Coupe de l'Arlas sur la piste des contrebandiers. De très bonnes conditions. Une réussite.

L'ASB a aussi son rôle de formateur pour les jeunes en leur donnant un bagage technique qui pourra leur servir s'ils s'orientent vers les métiers de la montagne. De nombreux Arettois, tous issus de l'ASB sont moniteurs de ski, pisteurs, employés remontées mécaniques ...

Certains font le choix d'en faire leur métier et ainsi rester dans nos vallées, pour les autres c'est un complément professionnel non négligeable.

Merci aux bénévoles, parents, moniteurs fédéraux, Ecole du ski de La pierre, Mairie, transport Mazéris, partenaires, Communauté des communes, service des Pistes, Office du Tourisme...

Un petit appel : Nous sommes à la recherche d'un abri sur Arette pour le minibus de l'ASB qui sert à transporter les enfants dont les parents dont les parents travaillent, que ce soit pour les entraînements à La pierre ou pour les déplacements en compétitions. Merci d'avance.

Bonne fêtes de fin d'année et bonne saison à tous.

A bientôt sur les pistes.

#### Moto Club d'Arette

Cette année encore, le Moto Club a pu se prévaloir d'une belle réussite avec l'organisation de la Montée Impossible, couronnée ce dimanche 20 août 2017, par trois spectaculaires passages de la ligne d'arrivée! Près de 3500 spectateurs étaient au rendez-vous orchestré par Benjamin Utecht et Michel Laudebat, soutenus par 150 bénévoles, qu'ils soient fans de moto et amis ou membres d'associations solidaires. Nous en profitons pour remercier une fois encore le Comité des fêtes arettois, le ski club, le FSE, l'ASB natation, l'ADEME sans qui cet événement ne serait pas possible.

L'occasion est trop belle pour ne pas manquer de leur donner rendez vous le dimanche 19 août prochain pour la

une édition du championnat de France.

Et parce que nous sommes un club de passionnés et que nous souhaitons partager ce sport avec jeunes et moins jeunes, nous vous invitons à nous rejoindre lors de nos prochaines réunions.

Nous y parlerons de l'organisation de la Montée Impossible mais aussi des différents événements et courses auxquels nous participons. N'hésitez pas à nous rejoindre. En attendant nous vous souhaitons une bonne année à tous.





Seize années d'engagements solidaires pour le Barétous avec une montagne et une vallée ouverte à Tous! Notre association « La Pierre Handis Pyrénées » labellisée « Tourisme et Handicap » fête ses seize années d'existence et élargit et diversifie sans cesse son offre d'activités sportives adaptées en toutes saisons.

Ses objectifs premiers sont d'ouvrir la montagne à tous, valides ou non en toutes saisons.

L'association compte 450 adhérents, 55 Pilotes bénévoles actifs formés par son Centre des sports adaptés de montagne et prêts à accueillir et accompagner des personnes présentant tous les types de handicap.

Des volontaires qui bataillent et partagent la montagne ensembles!

Avec l'aide de l'association, parents, amis, éducateurs et volontaires se forment à l'accompagnement et au pilotage des appareils profitant ensuite de l'important parc de matériels d'hiver et d'été disponibles à la location.

Pour les personnes handicapées désirant devenir autonome en ski, un partenariat avec l'esf de La Pierre propose des cours handiski avec des moniteurs spécialisés et formés.

L'association a encadré avec bonheur cette année 2017 entre hiver et été 170 journées / groupes handicapés.

Le village d'Arette, la station de La Pierre Saint Martin avec son maire Pierre Casabonne nous ont toujours soutenu activement dans cette belle aventure, accompagnant l'évolution de notre association, d'abord les activités Handiski à La Pierre Saint Martin et depuis 5 années les activités d'été qui se pratiquent au départ du fronton d'Arette jusqu'à Casteigt avec un local de stockage des appareils inauguré cet été.

Avec sa structure reconnue au niveau Pyrénéen et National, l'association propose aujourd'hui avec ses partenaires institutionnels ou non de construire et développer un important projet de Pôle de Loisirs et d'hébergement accessibles à tous sur Arette.

De quoi dynamiser encore le village et la vallée et rassembler autour d'activités innovantes ouvertes à tous ! En outre, nous sommes heureux de proposer à tous les volontaires du village et de la vallée des formations associatives gratuites à l'accompagnement et au pilotage hiver /été

Avec une ambiance sympa! N'hésitez pas à nous contacter. Bonne année 2018!

Le Bureau de l'association LPHP

Le président Frédéric Viard 0685605114 www.lapierrehandis.com infos@lapierrehandis.com





# Les vœux de la Municipalité auront lieu le Samedi 6 janvier 2018 à 18 heures Salle Barétous Roncal Vous êtes tous conviés à y participer



# A tous nos lecteurs Bonne Année 2018



### Informations pratiques

#### ❖ Horaires d'ouverture de la Mairie d'Arette :

- Du lundi au vendredi : de 10h à 12h et de 14h à17h.
- Le samedi matin : de 9h à 12h.
- ❖ Toute personne désirant diffuser une information dans le bulletin municipal peut envoyer un courrier à la Mairie d'ARETTE, en précisant l'objet « Bulletin municipal ».
- Les personnes n'ayant pas reçu le dernier bulletin municipal ont la possibilité d'en retirer un exemplaire au secrétariat de la Mairie
- Nous vous invitons à consulter régulièrement le site de la commune à l'adresse suivante comarette@cdg-64.fr.

Il vous renseignera sur tout ce que vous devez savoir sur la vie d'Arette